
PLAN DE PAYSAGE

NESTE BAROUSSE

PHASE 3

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

ET FICHES ACTIONS

NOVEMBRE 2022





SOMMAIRE

Le déroulé du plan de paysage4

LA MÉTHODE DU PLAN DE PAYSAGE.....5

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?.....5

Une méthode d'élaboration collaborative.....5

Vers une définition des objectifs de qualité paysagère.....6

Des objectifs de qualité paysagère aux actions sur le paysage7

OQP 1. RENFORCER LA COHÉRENCE DES BOURGS ET AFFIRMER LES IDENTITÉS ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE10

OQP 2. FORET, EAU, AGRO-PASTORALISME : VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR EN FAIRE UNE FORCE LOCALE32

OQP 3. RÉVÉLER LES PAYSAGES MONTAGNARDS DES PLAINES AUX CIMES58



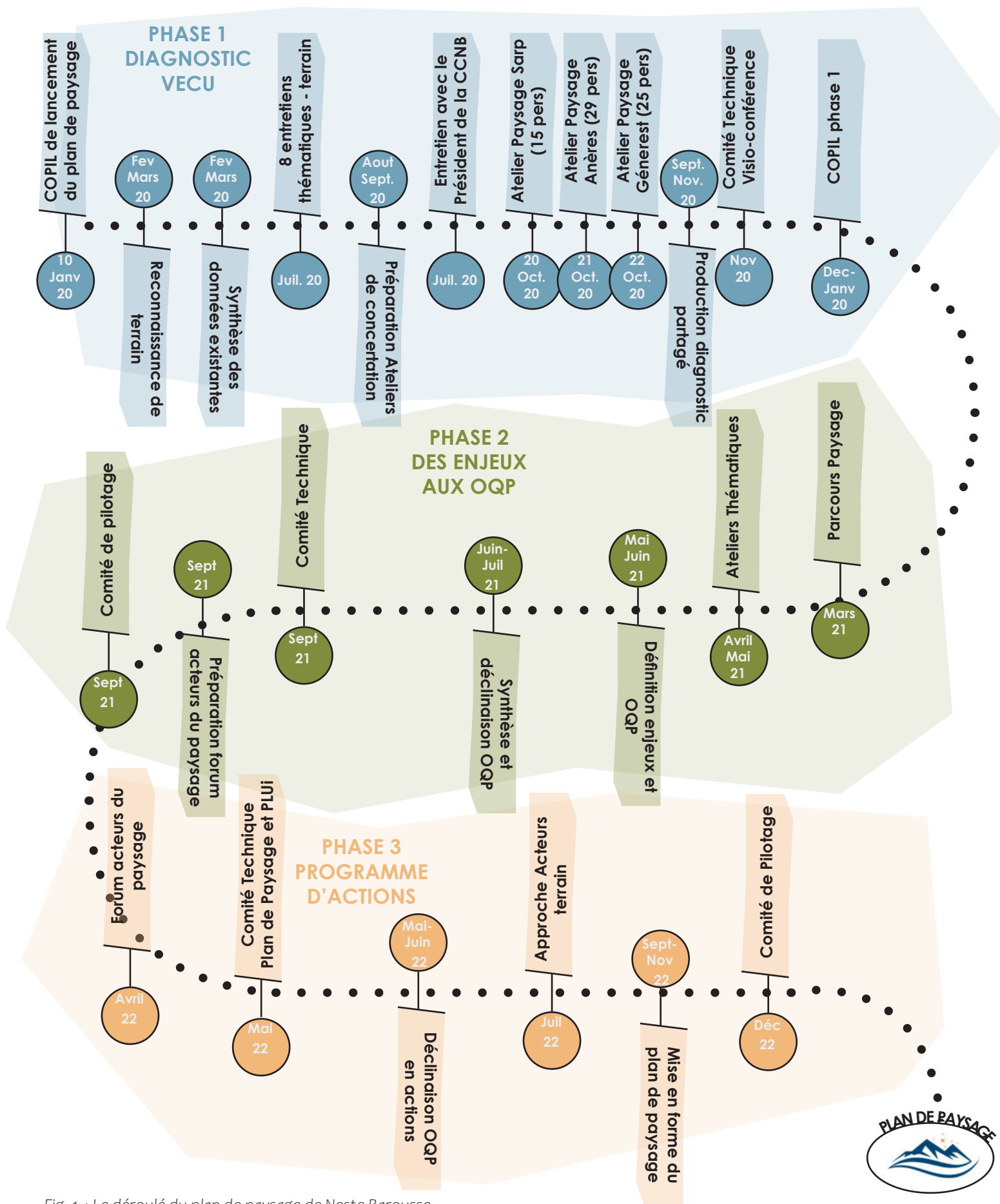


Fig. 1 : Le déroulé du plan de paysage de Neste Barousse

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (...) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (...) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

« Le plan de paysage est une **démarche volontaire**, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de **se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire**, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc., au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.

Le plan de paysage permet en effet d'**appréhender**

l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'**Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**, le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui **se traduit plus concrètement par un plan d'action**. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques.

Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils «**dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.**»

La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire.

Une méthode d'élaboration collaborative, le plan de paysage sera ce que nous ferons ENSEMBLE

La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'actions. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration plus ou moins dans le processus d'élaboration du plan de paysage.

Phase 1 : Un diagnostic vécu et prospectif qui met en exergue les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur trois points principaux : une **synthèse des études existantes**, une **reconnaissance physique du territoire** ainsi que l'**identification des dynamiques paysagères**. Il met à contribution les acteurs du territoire et ses habitants à travers des ateliers de réflexion destinés à faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire, appréhender les perceptions des dynamiques paysagères et envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic insiste sur les usages du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse. Il permet l'identification des évolutions et opportunités du territoire tout en mettant en avant les leviers de cette construction.

Phase 2 : La définition du projet aux travers d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire et de l'identification des enjeux de l'évolution des paysages (ce que l'on gagne ou ce que l'on perd) sont définies les grandes orientations stratégiques. Il s'agit notamment d'envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP) pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Phase 3 : Définir un programme d'actions pour le paysage

Tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les OQP en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en œuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux élus et techniciens de prendre en main l'outil opérationnel de la communauté de commune en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

Vers une définition des objectifs de qualité paysagère du territoire

Le plan de paysage de la communauté de communes Neste Barousse devra répondre à plusieurs objectifs. Il a pour but d'initier un projet collectif et de bâtir un référentiel commun sur le paysage à l'échelle du territoire de Neste Barousse, dans une optique d'enrichissement du PLUi. Il s'agira par ailleurs d'aider l'ensemble des acteurs du territoire à se saisir de la question paysagère : « que souhaitons nous demain comme paysage et que pouvons-nous faire pour y parvenir ? »

Plus concrètement pour les élus de la communauté de communes, l'objectif est de déterminer une stratégie autour du paysage et d'identifier des leviers à l'échelle d'action la plus pertinente. Le plan de paysage doit s'envisager comme le fondement de l'aménagement du territoire avec des traductions directes sur les projets, la planification et la transition climatique.

Chaque phase devra permettre de répondre à des problématiques stratégiques pour protéger, gérer ou aménager les paysages de manière qualitative pour l'avenir.

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages

Une fois le diagnostic et les enjeux paysagers partagés, il convient ensuite de hiérarchiser ces enjeux et de formuler des objectifs de qualité paysagère, qui traduisent de manière stratégique les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ce sont ces objectifs de qualité paysagère qui constitueront la base du projet de paysage de ce territoire. La notion de projet est importante, car elle permet de positionner le paysage en tant qu'élément transversal des politiques territoriales.

Ainsi placée au cœur de ces politiques, l'approche paysagère permet de les mettre en cohérence. Le projet de paysage s'attache à définir un ou plusieurs objectifs de qualité paysagère, sur lesquels s'accordent les acteurs du territoire et les populations et qui seront ensuite traduits concrètement en un programme d'actions.

Le passage des objectifs de qualité paysagère aux actions passe généralement par leur déclinaison selon des thématiques particulières ou sur des territoires spécifiques, sans pour autant déconnecter ces projets particuliers du projet stratégique global.

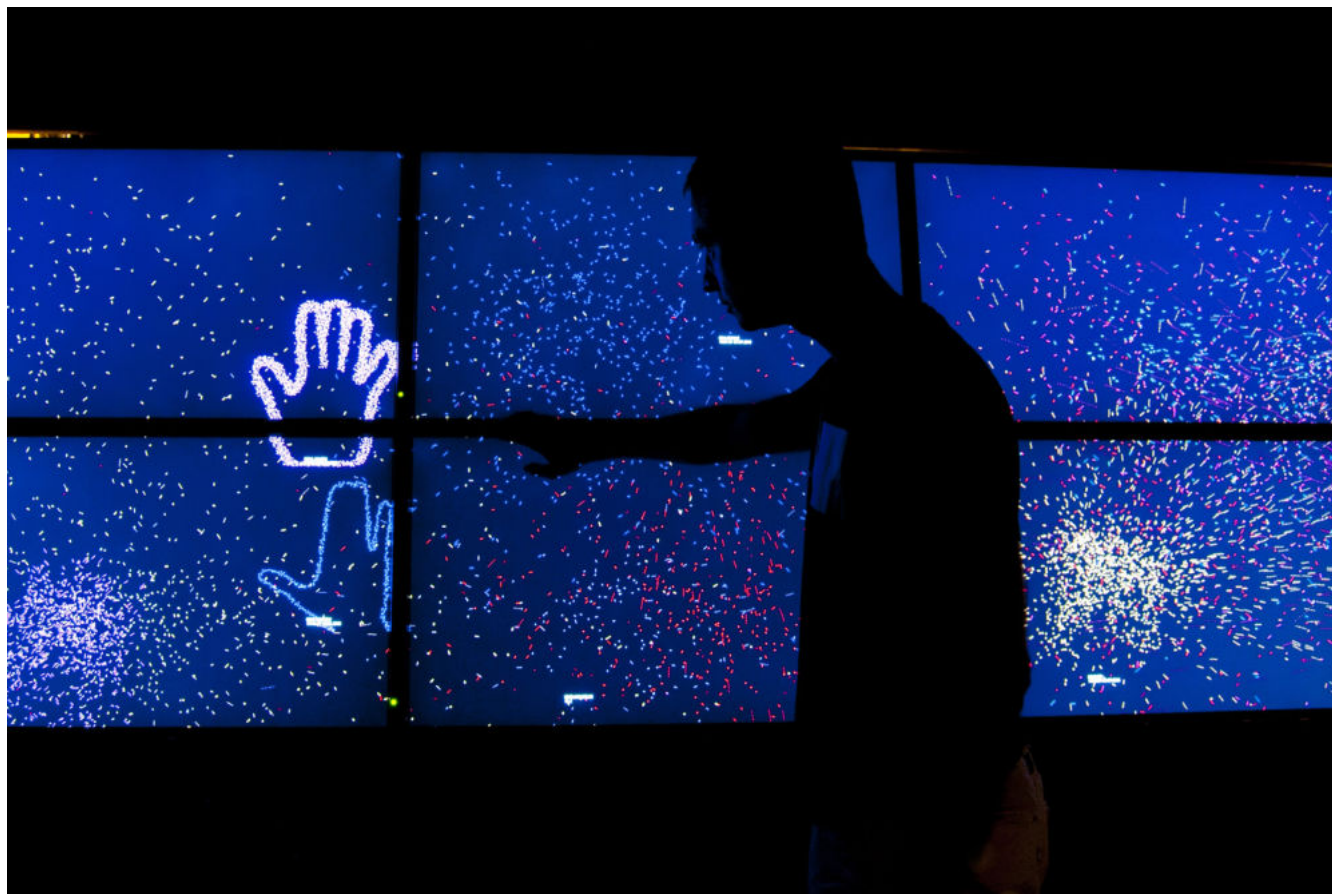


Fig 2 : Donne-moi ta main © CC Neste Barousse

Des objectifs de qualité paysagère aux actions sur le paysage

Les objectifs de qualité paysagère :

La Convention européenne du paysage engage les territoires à mettre en place des politiques de paysage qui visent à la fois la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Les objectifs de qualité paysagère constituent l'explicitation de ces politiques et expriment la stratégie paysagère du territoire. Les actions et interventions paysagères regroupées au sein de programmes d'actions, viennent en réponse à ces objectifs de qualité paysagère formulés intervenant sur trois champs : la protection, la gestion ou l'aménagement des paysages.

Par définition, les objectifs de qualité paysagère (OQP) constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages

Dans ce troisième volet du plan de paysage de Neste Barousse, il s'agit de passer des Objectifs de Qualité Paysagère aux dispositions opérationnelles. La stratégie du territoire va en effet se traduire dans un programme d'actions, qui constitue l'outil de mise en œuvre du plan de paysage pour le territoire. Au regard des objectifs de qualité paysagère que le territoire porte, et qui ont été définis en lien avec les parties prenantes, il devra en particulier être en appui à la communauté de communes pour préciser et justifier les actions qui permettront de répondre à ces objectifs. Ces actions interviendront dans trois champs opérationnels qui seront clairement distincts :

- L'urbanisme et la planification

- L'aménagement et la valorisation
- L'animation, la sensibilisation et la communication

Une mise en débat autour d'un forum d'acteurs du paysage

A partir d'exemples concrets présentés dans le cadre d'un forum acteurs organisé sur le territoire les 20 & 21 avril 2022, les élus de la communauté de commune ont pu affiner leur réflexion et retenir les propositions de pistes d'actions répondant aux enjeux du territoire.

Dernier temps fort d'échange du plan de paysage de la communauté de communes de Neste Barousse, ce forum sur l'avenir des paysages du territoire a été l'occasion de mobiliser les acteurs¹ du paysage en les informant sur les pistes et degrés d'actions possibles pour assurer la qualité des paysages de la vallée. Ce fut l'occasion d'échanger et débattre ensemble pour envisager les outils et les projets à mettre en œuvre en faveur des paysages. Les éléments issus du débat et les outils présentés qu'ont retenu les acteurs présents ont ensuite été remobilisés sous forme de fiches actions dans le plan de paysage. Ces dernières constitueront la feuille de route pour agir et conforter demain la qualité des paysages de la communauté de communes de Neste Barousse.

¹ On entend par acteurs les élus du territoires ou représentants d'organismes susceptibles de porter financièrement, matériellement, logistiquement, en termes de responsabilité ou de prise en charge totale ou partielle toute action ciblée dans le plan de paysage



Fig. 3 : Participants à la table ronde agriculture et paysage du forum

Un nouvel arbre des objectifs de qualité paysagère pour une meilleure mise en action

Le 16 mai 2022, un comité technique spécifique sur la portabilité du plan de paysage dans le PLUi en cours d'élaboration a été organisé pour aider les élus à faire des arbitrages sur le niveau d'intégration de la politique du paysage territoriale dans leur document d'urbanisme. Après débats, ils ont fait évoluer l'arbre des objectifs en retenant les 3 objectifs de qualité paysagère suivants déclinés en 11 axes stratégiques déclinés en actions.

Chaque action est présentée de manière synthétique et uniforme afin de faciliter sa mise en œuvre : description,

pilotes et acteurs mobilisables, niveau de réalisation, capacité de mise en œuvre, importance, priorité, indicateur, actions liées. Certaines fiches actions sont complétées par une fiche illustrative d'un exemple de mise en œuvre sur le territoire ou sur d'autres secteurs permettant de faciliter la compréhension ou la mise en œuvre de l'action. Ces fiches illustratives sont présentées dans un second document afin de ne pas alourdir la présentation du plan d'action.

Une feuille de route proposée par les élus permettra d'envisager le processus de mise en œuvre du plan de paysage sur les deux premières années après sa livraison.

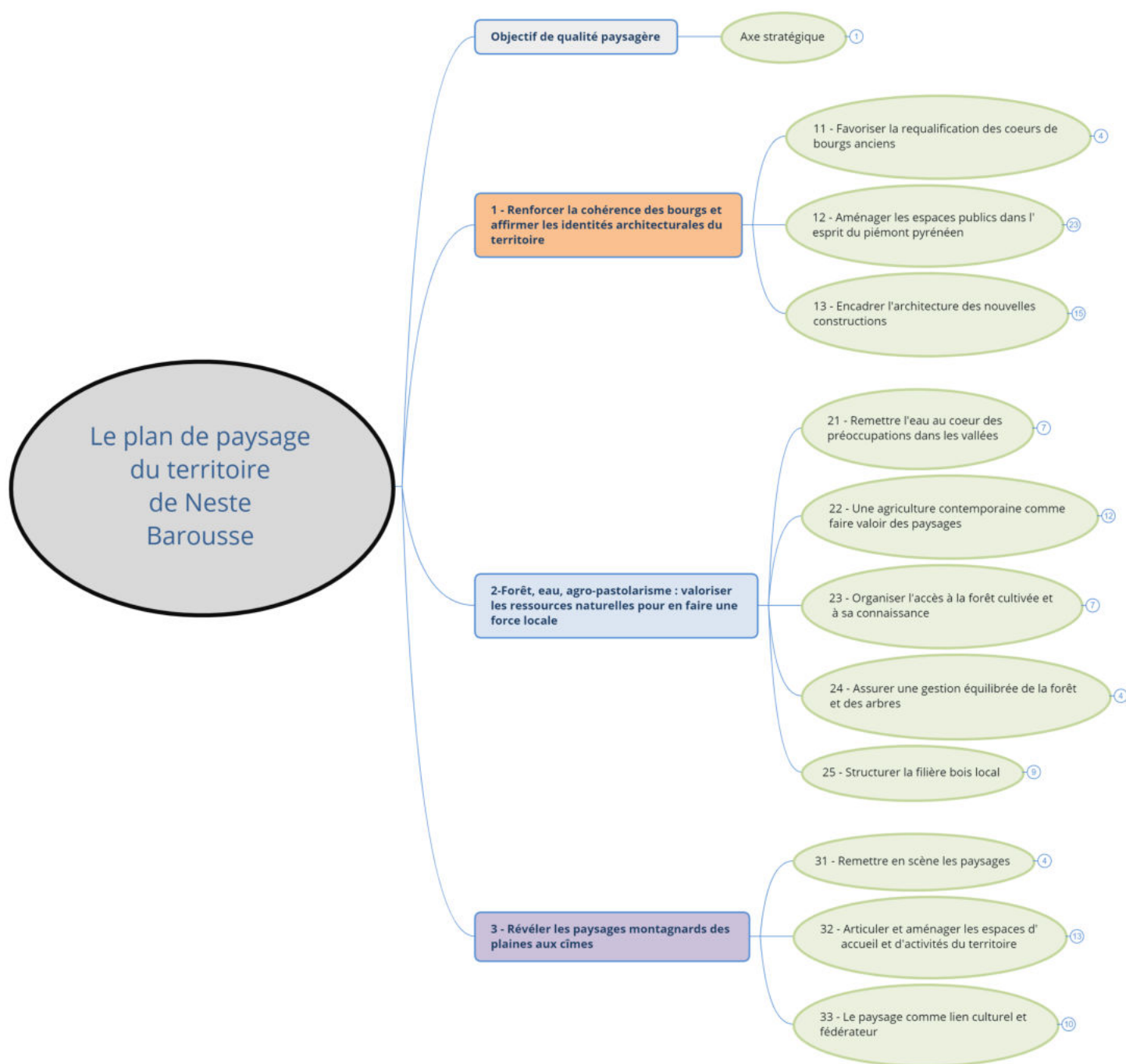


Fig. 4 : Arbre des objectifs du plan de paysage de Neste Barousse



Fig. 5 : Chaîne des Pyrénées vue depuis les terrasses de la Neste

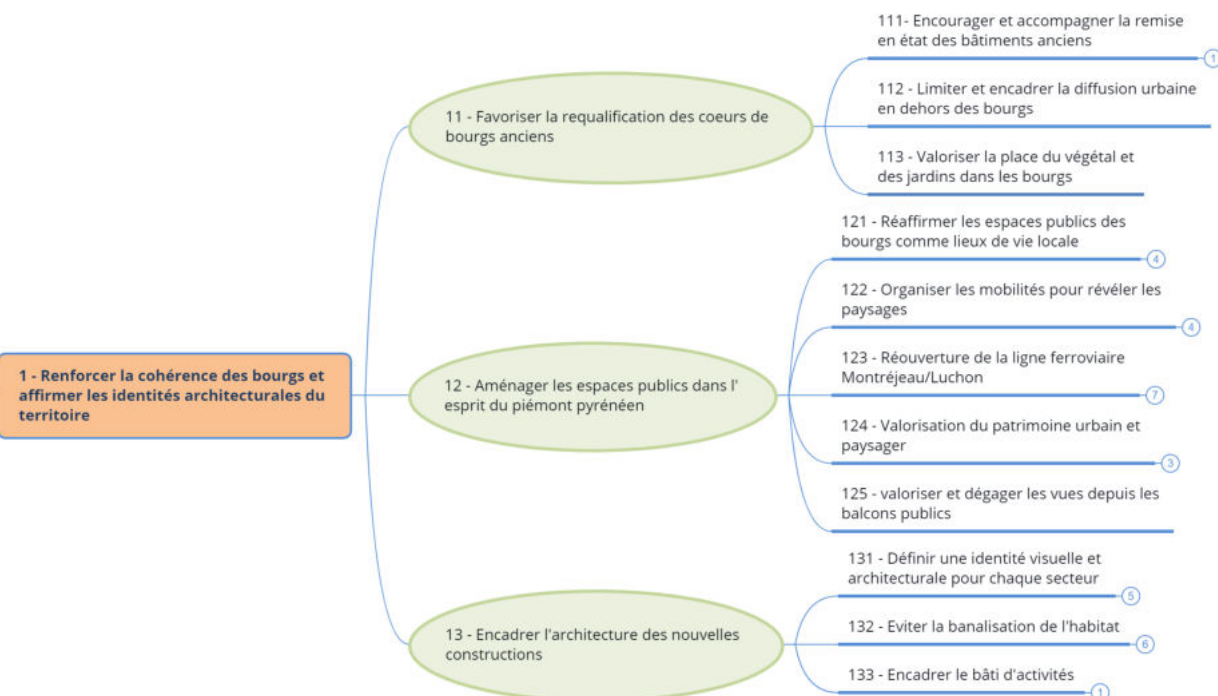
OQP1



RENFORCER LA COHÉRENCE DES BOURGS ET AFFIRMER LES IDENTITÉS ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE

Les bourgs anciens présentent une vraie typicité architecturale et une compacité urbaine remarquables. Les extensions urbaines récentes faites au coup par coup de manière diffuse ou par petites opérations parfois isolées amènent un nouveau modèle pavillonnaire qui banalise les espaces bâtis.

Ce premier objectif de qualité paysagère développe trois axes stratégiques pour accompagner les extensions urbaines et assurer une évolution des espaces publics des bourgs respectueuse des identités locales.



AXE 1.1 FAVORISER LA REQUALIFICATION DES CŒURS DE BOURGS ANCIENS

Le territoire compte de nombreux bourgs anciens implantés soit dans les grandes vallées de piémont, soit étagés sur les versants montagnards qui contribuent tous à l'identité spécifique du territoire. Ces vieux bourgs à la trame urbaine dense et l'architecture typée renvoient à un mode de vie social resserré en relation étroite avec les activités agropastorales. Victimes de l'exode rural du siècle dernier et des problématiques de transmissions, ces bourgs ont perdu de leur vitalité mais aussi de leur caractère avec de la vacance de logements importante et des espaces publics voués à la voiture. Cet axe stratégique vise donc à prioriser les actions vers une reconquête de ces bourgs anciens dans le respect de leur identité.

111. ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REMISE EN ETAT DES BÂTIMENTS ANCIENS



Description de l'action :

La présence dans de nombreux bourgs de bâti ancien vacant voire en état de délabrement pose aujourd'hui deux problèmes : la perception négative d'un bourg qui se vide voire tombe en ruines et l'inoccupation de logements qui induisent par ailleurs des développements urbains en extension alors que la réglementation nationale le restreint fortement aujourd'hui.

Cette action vise à intégrer cette problématique pour avoir dans un premier temps une vision plus précise de ce phénomène par un repérage et ensuite engager les mesures nécessaires pour réinvestir ces espaces bâtis qui permettront de fait de revitaliser les centres bourgs.



Fig. 6 : Maison en ruine dans le bourg de Generest

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire.



Urbanisme et planification :

- Recenser les logements vacants et les maisons secondaires, identifier les actions possibles
- Rénover et/ou réaffecter les logements et bâtiments vacants et insalubres
- Démolir les logements en ruine ou dangereux



Aménagement et valorisation :

- Opération de restauration et embellissement de façades
- Lancer des opérations de renouvellement de cœur de bourg avec des périmètres stratégiques pour intervenir sur l'habitat et l'espace public



Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des propriétaires pour mobiliser les maisons secondaires pour éviter les volets fermés sur de longues périodes dans les communes



Ressources :

- [Habitat insalubre](#)
- [Conseils sur les opérations façade CAUE 13](#)



Pilotes et acteurs :

Mairie, Communauté de communes, notaire, DGFiP, CC, OPAH, Renov Occitanie, ANAH, Soliha, EPF, Banque des territoires



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Étude logements vacants
- Sensibilisation des propriétaires avec l'OPAH
- OPAH, Renov Occitanie

Prévues :

- Créer une base de données pour les logements et bâtiments vacants
- Mesures fiscales (TLV),
- Aides directes : RHI- THIRORI, OPAHRU,

- DUP logements insalubres, arrêtés mises en péril
- Autres mesures coercitives,
- Rachats de logements vacants pour réorientation ou rénovation



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la mise en place de programmes de rénovation urbaine et aux actions de sensibilisation de la population. Elle ne peut commencer que par un inventaire de la situation dans chaque bourg afin d'engager les actions les plus adaptées.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : mise en œuvre des inventaires

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes de rénovation

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : pourcentage de rénovations effectuées à l'année, taux d'occupation des logements



Actions liées : 121



Description de l'action :

L'urbanisation des bourgs est traditionnellement compacte tant dans les vallées du piémont que celles des montagnes. Les nouvelles extensions urbaines sous forme de lotissements ou de diffusion pavillonnaire ne suivent pas forcément ce modèle ancien économe et vertueux, ce qui pose non seulement des problèmes de fonctionnement mais aussi et surtout une dénaturation nette de la perception des bourgs dans le paysage. Cette action s'inscrit directement dans le PLUi pour mettre en place les outils afin de limiter cette « hémorragie urbaine » et surtout mieux organiser la greffe des nouveaux logements de manière harmonieuse avec les bourgs ou hameaux anciens.



Fig. 7 : Intégration d'une frange urbaine pavillonnaire par le végétal (St Paul)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire.



Urbanisme et planification :

Dans le cadre du PLUi, il s'agit de définir des limites claires et durables à l'urbanisation en limitant l'éparpillement du bâti et surtout en privilégiant la compacité des formes urbaines, en s'appuyant sur :

- Des lignes de front bâti ancien, en intégrant à la réflexion la perception de la silhouette du bourg dans sa globalité depuis les points de vue majeurs ou les zones de covisibilités
- Des éléments de topographie : terrasses, talus, ruptures de pente
- Des éléments d'hydrographie (rivières, ruisseaux, canaux)

- Des structures végétales (franges boisées, haies, alignements, plantades...)
- Des voies de circulation (routes, chemins, sentiers...)

Au-delà de la limite à l'urbanisation portée sur le règlement graphique du PLUi, il est fondamental de qualifier et traiter les interfaces entre les zones construites et les espaces agro-naturels par :

- Des plantations locales (haies bocagères, bandes boisées)
- Des bandes de jardins
- Un chemin public
- Un traitement qualitatif de clôture uniforme (mur de pierre, haie de charmille taillée, talus planté)



Animation, sensibilisation, communication :

Une approche intéressante pour la mise en place des limites d'urbanisation est de faire travailler les élus sur le terrain avec 2 à 5 bourgs voisins pour appréhender la réalité de l'effet de la construction d'extensions urbaines et d'en débattre in situ. L'intérêt de cette méthode est de ne pas focaliser la réflexion sur le cadastre qui ne donne pas la lecture de cette dimension paysagère et surtout privilégie une lecture de l'intérêt privé des propriétaires de futurs terrains constructibles au lieu de faire valoir l'intérêt public d'une structuration réfléchie du territoire sur la valeur paysagère. L'intérêt de mettre en place ces visites de manière intercommunale à l'échelle des covisibilités des bourgs est de partager et débattre entre élus des arguments communs à mettre en avant pour défendre cet intérêt collectif (l'ultime arbitrage restant aux élus du bourg concerné).

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi et animation

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Coefficient d'étalement urbain ou indices de dilution urbaine sur les bourgs, observatoire photographique de paysage



Actions liées : 313 – 331 - 332



Pilotes et acteurs :

- Pilotage : Communauté de Communes de Neste Barousse via le PLUi, Bureau d'étude PLUi

- Appui et conseil des architectes urbanistes et Paysagistes de la DDT65, CAUE65



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi

Prévues : A compléter par des visites sur le terrain et hors territoire (appui sur le [Club PLUi Occitanie](#) animé par la DREAL)



Capacité de mise en œuvre :

Si cette action s'inscrit directement dans la démarche du PLUi, son principal frein est la méthode de définition de ces limites d'urbanisation qui peut faire prévaloir des approches plus quantitatives que qualitatives (répartition arithmétique de la construction sur le territoire), des logiques d'opportunisme collectif (on s'étend sur les propriétés communales) ou individuel (on privilégie la constructibilité des terrains de la famille X).

La difficulté aujourd'hui est de changer de règles de planification avec des communes qui étaient majoritairement sous le régime du règlement d'urbanisme national ou de la carte communale et qui doivent passer à un PLUi avec de surcroît l'application du Zéro Artificialisation Nette.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible



Description de l'action :

Bien que la structure urbaine des bourgs anciens soit très compacte, elle laisse une place importante au végétal avec des structures caractéristiques qu'il convient de préserver voire développer dans les bourgs :

- Les plantades et les mails
- Les « champs de foire » ou prairies dédiées aux rassemblements festifs
- Les parcs publics
- Les saligues, haies et talus plantés
- Les cimetières végétalisés
- Les arbres isolés remarquables ou les arbres jalons de carrefours



Fig. 8 : Plantade qualifiant l'entrée de bourg de Cantaous, un élément de paysage fort à préserver

Par ailleurs les jardins privés (ornementaux ou potagers) et les vergers en terrasses souvent visibles depuis l'espace public constituent une trame végétale importante qui fait la transition entre le bourg et l'espace agricole ou naturel périphérique du bourg ou des hameaux. C'est notamment le cas dans le val de Neste où cette culture du jardin est largement développée et forge l'identité spécifique de ce territoire. L'objectif est de préserver ces continuités de jardins et ce patrimoine végétal singulier de toute construction car ils participent non seulement du paysage des bourgs mais aussi de la limitation de l'imperméabilisation des sols, de la qualité des ambiances climatiques urbaines et du cadre de vie.



Fig. 9 : Des jardins privés à préserver qui participent de la qualité paysagère des bourgs (Mazères-de-Neste)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec une priorisation des bourgs des vallées de Neste et de Garonne sur l'engagement des protections réglementaires.



Urbanisme et planification :

Le PLUi offre des outils de protection des éléments de paysage intéressants avec des niveaux gradués :

- Boisement classé (protection la plus dure) : cette protection peut être intéressante pour les mails, plantades et des haies ou certains arbres isolés majeurs dans le paysage
- Eléments de paysage (protection la plus souple) : cette protection permet la mise en place de protections sur les jardins et vergers (trames jardins) en ceinture des bourgs, longeant un cours d'eau ou constituant un ensemble vert dans un cœur d'îlot ; elle peut aussi repérer et protéger des éléments isolés (arbres, parcs, prairies...)

- Le coefficient d'imperméabilisation qui peut limiter sur les parcelles la surface imperméabilisée et de fait préserver un espace jardiné (protection quantitative mais pas qualitative)

Cette action impose un repérage préalable à l'échelle de chaque commune des éléments à préserver et au-delà du classement un contrôle pour rendre efficaces ces protections.



Aménagement espace public et valorisation :

La mise en œuvre d'aménagements d'espaces publics dans les bourgs devra pouvoir intégrer la place du végétal pour éviter la tendance du tout bitume et permettre le maintien voire la création de petits parcs ou de jardins publics.



Fig. 10 : Exemple de structuration du bourg par l'eau et le végétal avec des continuités espaces publics et privés à St Laurent de Neste



Animation, sensibilisation, communication :

Trois axes d'actions sont envisageables pour soutenir et dynamiser la prise en compte du végétal dans les bourgs :

- Le premier concerne les communes avec le conditionnement d'aides intercommunales sur les aménagements d'espaces publics à la mise en place de végétal de manière significative. Cela peut aussi passer par l'incitation à l'obtention du [Label villes et villages fleuris](#) qui intègre la notion de développement durable, de biodiversité, d'accompagnement pour les bonnes pratiques et le choix de végétaux adaptés...
- Le second concerne les particuliers avec la mise en place de concours de plus beaux jardins à l'échelle intercommunale avec remise officielle de prix en fin d'année. La mise en place de foires aux plantes ou de réseaux de trocs de plantes de jardiniers peut également aider au développement qualitatif des jardins sur le territoire
- Le dernier axe s'appuie sur une action plus pédagogique à trois niveaux :
 - La formation des élus à la prise en compte et l'intégration du végétal dans les aménagements par des demi-journées de formation par un professionnel

et des visites de terrain sur des communes qui ont mis en place des aménagements exemplaires hors territoire (Maubourguet, Aulon, Garlin...)

- La formation des agents techniques à l'entretien et la gestion du végétal dans l'espace public
- La sensibilisation et l'éducation des enfants avec la mise en place de carrés potagers dans ou à proximité des écoles



Pilotes et acteurs :

- Pilotage : Communauté de Communes de Neste Barousse via le PLUi, Bureau d'étude PLUi, communes pour les aménagements
- Appui, conseil et formation des architectes, urbanistes et paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale, CNFPT (pour la formation)



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi

Prévues :

- Labellisation communes «vertes», Label villes et villages

fleuris

- Formations et visites terrain pour sensibilisation élus et techniciens



Capacité de mise en œuvre :

Si cette action s'inscrit directement dans la démarche du PLUi, son principal frein est l'implication au même niveau des élus et techniciens dans l'inventaire des éléments de paysage à préserver à l'échelle communale. Ce travail peut d'ailleurs être collaboratif avec la population. Dans un second temps le niveau de protection appliqué dans le PLUi à chaque élément de paysage répertorié devra être cohérent à l'échelle de la communauté de communes, ce qui implique un consensus politique préalable.

Les actions de sensibilisation sont relativement faciles à mettre en œuvre dans un court terme ce qui permettra de plus facilement initier les actions de mise en œuvre d'aménagements intégrant le végétal dans les communes.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : mise en œuvre des inventaires et classement dans le PLUi – Actions de sensibilisation

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Coefficient d'imperméabilisation des parcelles, surfaces et nombre d'éléments paysagers végétaux protégés au PLUi par communes.



Actions liées : 121 – 124 - 243

Fiche illustrative 1 : Préserver, avec les outils du PLUi le végétal, les jardins et les vergers dans et autour des bourgs



Fig. 11 : Patrimoine végétal et urbain remarquable du parc thermal de Siradan

AXE 1.2 AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DANS L'ESPRIT DU PIÉMONT PYRÉNÉEN

Le constat d'une standardisation des aménagements des espaces publics dans les communes, privilégiant des projets plutôt routiers et fonctionnels, est à l'origine de la mise en œuvre de ces actions pour sortir d'une forme de banalisation des paysages. Il s'agit notamment de redonner une place à la vie publique sur les places, les rues et les esplanades des bourgs en sortant du modèle « tout voiture ». Ces actions, au-delà de retrouver une diversité d'usages, traduisent par ailleurs une volonté de s'appuyer sur les marqueurs identitaires du piémont pyrénéen au travers notamment de :

- La valorisation des éléments forts du site d'aménagement pour mettre en scène les paysages urbains singuliers de bourgs en relation avec le grand paysage de montagnes et de vallées dans lequel ils s'inscrivent
- Le recours privilégié à des matériaux locaux (bois, roche...) et des plantes indigènes avec des savoir-faire de mise en œuvre traditionnels ou inspirés de la tradition pour caractériser et identifier plus fortement les aménagements d'espaces publics
- La prise en compte des modes de vie et des activités spécifiques du territoire (passages de transhumance, fêtes locales, us et coutumes des bourgs...)

121.

RÉAFFIRMER LES ESPACES PUBLICS DES BOURGS COMME LIEUX DE VIE LOCALE



Description de l'action :

Il s'agit ici de penser les aménagements d'espaces publics différemment de la démarche prépondérante actuelle où l'on pense l'accès et le stationnement de la voiture en priorité sur le reste. Cela se traduit par des aménagements fonctionnels pour les véhicules, souvent exclusivement minéraux (souvent surfaces en enrobé) et peu pensés pour le piéton. La méthode d'approche des aménagements à venir vise donc dans un premier temps à privilégier les usages et les modes de vie liés aux habitants et plus largement aux piétons avant de concevoir ceux liés à la voiture :

- Favoriser l'accès aux commerces et aux équipements en les reliant par des accès piétons sécurisés et en leur aménageant des parvis suffisants qui ne soient pas des parkings
- Répertoire et aménager les lieux potentiels de rencontre (carrefours majeurs des bourgs, places et placettes, fontaines...) ou d'activités communes (jeux traditionnels, boulodromes...) et les aménager en conséquence (avec mobilier adapté, bancs, arbres pour l'ombrage...)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec une priorisation d'aménagement des espaces publics des polarités touristiques.

- Utiliser les matériaux locaux dans l'aménagement des espaces publics, sortir du tout bitume, préserver l'arbre et autres éléments naturels ou végétalisés dans les bourgs



Aménagement et valorisation :

- Organiser les infrastructures d'équipements urbains (exemple de l'intégration paysagère des containers de tri sélectif en entrée de bourg qui peuvent être associés à d'autres fonctions : casier de livraison ou de dépôt d'affaires, parkings vélos, recharges électriques... et aménagés pour en limiter l'impact)

- Regrouper les services et équipements (bâtiments d'équipements ou équipements d'extérieur : école et aire de jeux pour enfants, salle des fêtes et esplanade plantée ou terrasse panoramique...)

- Animer les places avec des locaux d'accueil public (bar, locaux, halle ou préau mis à disposition pour la vente directe, lieu de rencontre des associations, tiers lieu : exemple du remue-Méninges d'Anère...)

- Valoriser la biodiversité existante au cœur ou en frange de bourg



Fig. 12 : Illustration d'une réorganisation de l'entrée de bourg d'Ourde masquant les containers et proposant un espace d'accueil touristique et de boxes de livraison



Animation, sensibilisation, communication :

- Communication et information auprès des habitants et des visiteurs sur les circuits de vente locale (circuits courts, valorisation des produits locaux...)

- Structuration et coordination des points de vente locale et de ces informations avec la stratégie d'accueil touristique et de circuits touristiques sur le territoire. (Rôle d'animation de l'intercommunalité pour mettre en relation les producteurs, les points de ventes en partenariat ou non avec les commerçants et l'accueil touristique)

- Valoriser les places et les espaces festifs déjà présents sur certains bourgs : esplanades, plantades, foirails (fêtes de la transhumance, concours ovins...)



Pilotes et acteurs :

- Pilotage : communes.

- Animation communauté de communes de Neste Barousse

- Appui, conseil et formation des architectes, urbanistes et paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale

- Bureaux d'études maîtrise d'œuvre paysagiste



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Benchmarking (Monléon-Magnoac, Lannemezan parking du Guérissa ouvrant sur la plantade)

Prévues :

- Formations et visites terrains pour sensibilisation élus
- Études aménagements urbains communes



Fig. 13 : Réaménagement de la place de la Mairie de Monléon-Magnoac laissant une plus grande place à la vie publique



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la capacité de mise en œuvre des projets des communes. La communauté de communes pourra jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation et éventuellement la coordination des dossiers pour des recherches de financements.

Importance :

- ☒ Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

- ☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Nombre de projets lancés par an



Actions liées : 122 – 124 - 125

Fiche illustrative 2 : Réaffirmer les espaces publics des bourgs comme lieu de vie locale

122. ORGANISER LES MOBILITÉS POUR RÉVÉLER LES PAYSAGES



Description de l'action :

Cette action vient en complémentarité de l'action précédente avec le développement d'une méthode d'aménagement qui privilégie le piéton sur l'espace public et donne une place secondaire à la voiture dans les bourgs. Cela induit non seulement le recalibrage des voies de circulation automobile pour laisser une place plus sécurisée aux piétons et réduire les vitesses de traversée de bourg mais aussi une réflexion sur les poches de stationnement mesurées dans le bourg pour retrouver des places publiques et plus développées à l'extérieur de bourg (exemple de Bramevaques et de son parking en entrée nord du bourg avec des liaisons piétonnes vers le château à partir de ce parking).



Fig. 14 : Illustration d'un aménagement de recalibrage de rue pour le piéton sur la RD825 à Bertren

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec en priorité ceux sur la RD825, la RD938 et la RD26 qui doivent faire l'objet d'un recalibrage.



Urbanisme et planification :

- Réflexion à l'échelle du bourg sur les déplacements pour créer des réseaux de cheminements piétons dissociés de la voie ou sécurisés et dédiés le long des voies
- Réflexions à l'échelle du bourg sur les possibilités de stationnement
- Mise en place d'emplacements réservés sur le règlement graphique du PLUI pour garantir à l'avenir des continuités piétonnes ou des possibilités de délocalisation d'aires de stationnement



Aménagement et valorisation :

- Prioriser les piétons/vélos dans l'espace public et mettre les flux routiers en second plan : possibilité sur les rues les moins larges de mettre en place des zones de rencontre à 20km/h où le piéton est prioritaire sur les cycles eux-mêmes prioritaires sur les voitures
- Recalibrer les voies trop larges pour redonner de l'espace au piéton et rendre lisible sur les revêtements de sols l'affectation des zones de circulation (exemple: voirie automobile enrobé, trottoir en pavé ou béton désactivé)
- Organiser le stationnement : conserver un stationnement de courte durée dans le cœur de village et déplacer le stationnement longue durée à l'entrée ou la sortie du village, avec possibilité de parkings verts engazonnés sur mélange terre-pierre

- Aménager des parkings paysagers (utilisation de matériaux locaux, respect de l'identité locale, sortir du tout bitume...)

- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau dans les bourgs : canaux, fontaines, lavoirs... et créer des lieux de vie à proximité de ce patrimoine (bancs, table d'observation...)

- Développer et aménager les infrastructures liées aux transports publics (TAD, scolaire, covoiturage)

- Développer les voies cyclables entre les bourgs et les possibilités de stationnement des vélos voire organiser la recharge des vélos électriques



Pilotes et acteurs :

- Pilotage : communes

- Animation communauté de communes de Neste Barousse

- Appui, conseil et formation des architectes urbanistes et Paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale

- Bureaux d'études maîtrise d'œuvre paysagiste



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Programme Petites Villes de Demain et programme Bourgs-Centres pour St-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse

- Étude mobilités et micro missions Agence Régionale Energie Climat

- Élément protégé dans le PLUi (privé et public)

- Circuits St Laurent-de-Neste/PETR

Prévues :

- Partage d'expérience (mutualiser les projets pour mieux capter les subventions), visites de terrain

- Prioriser le plan d'action, travail en interne de choix et de décision par les élus

- Sensibiliser la population à la place de l'arbre dans l'espace public et privé

- Insérer des totems ou autres supports d'information

- Sensibiliser les concepteurs (architectes, paysagistes, maîtres d'œuvre...) et entrepreneur à l'usage de matériaux locaux et à la désimperméabilisation des sols



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la capacité de mise en œuvre des projets des communes.

La communauté de communes pourra jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation et éventuellement la coordination des dossiers pour des recherches de financements.

Importance :

☐ Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : nombre de projets lancés par an



Actions liées : 122 – 124 - 125

123. RÉOUVERTURE LIGNE FERROVIAIRE MONTREJEAU/LUCHON



Description de l'action :

Le projet de remise en service de la ligne ferroviaire Montréjeau Luchon avec un train à hydrogène offre des perspectives de desserte à la fois pour la vie quotidienne des habitants mais aussi pour le tourisme. Cela induit de restructurer le paysage autour des gares du territoire sur la vallée de la Garonne non seulement pour accueillir les voyageurs mais aussi de leur permettre d'accéder aux bourgs par des modes doux sécurisés et de préférence dissociés de la route. L'intérêt est également de mettre en valeur les perspectives remarquables sur les sommets pyrénéens depuis la vallée de la Garonne.

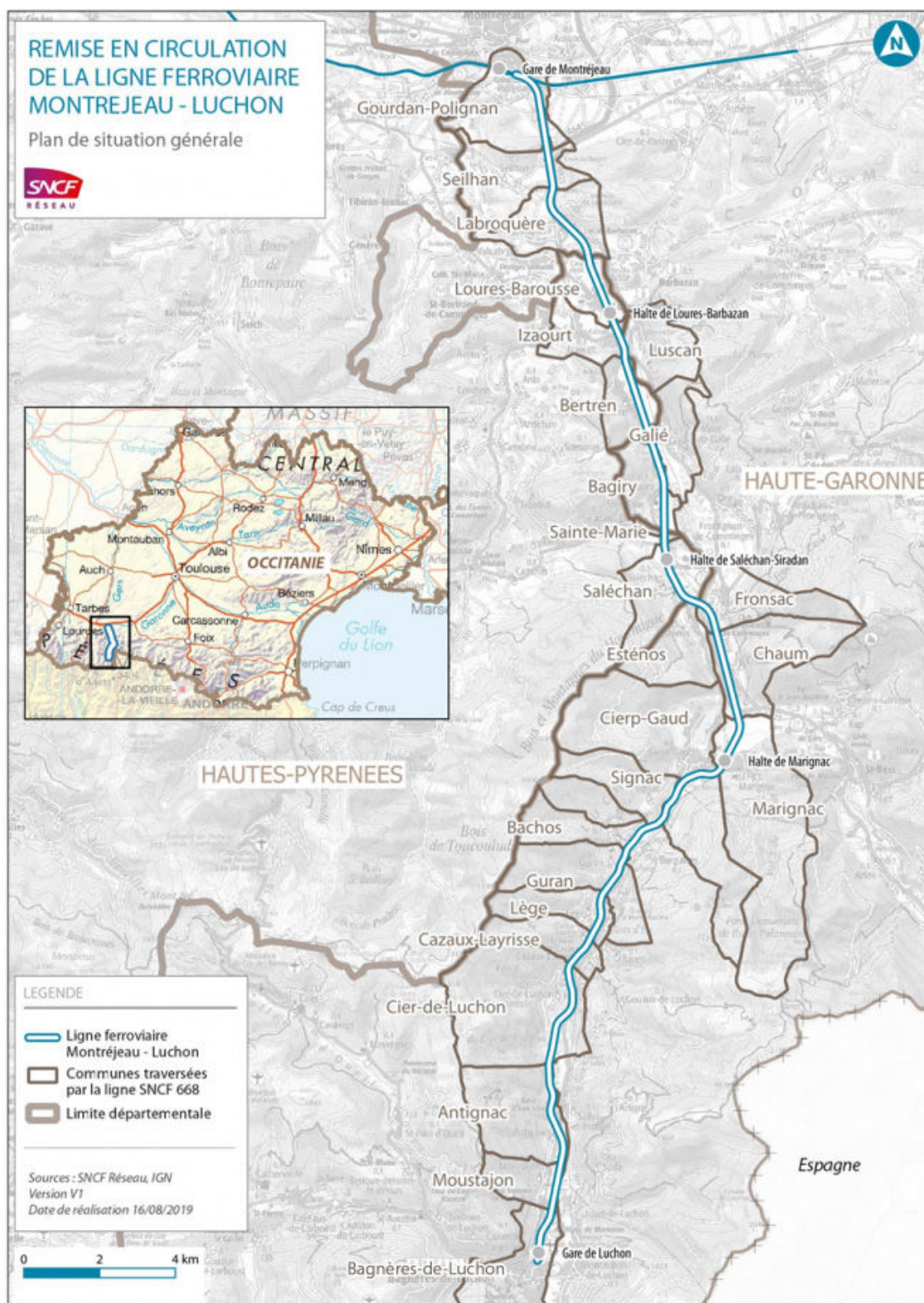


Fig. 15 : Plan du projet de tracé de la ligne ferroviaire et des arrêts envisagés dans la vallée de la Garonne (source SNCF réseau)

Localisation : Communes du territoire dans la vallée de la Garonne.



Urbanisme et planification :

- Planifier la connexion des gares aux bourgs et aux vallées (traduction dans le PADD et emplacements réservés si nécessaire)



Aménagement et valorisation :

- Aménager les gares comme des lieux d'accueil : Anticiper l'intermodalité au niveau des gares : parkings de covoiturage avec bornes électriques de rechargement, parkings vélo
- Développer les liaisons douces (cycles et piétons) entre la gare et les bourgs et les vallées
- Rester vigilant aux aménagements en franges de la ligne de train pour la mise en scène du paysage pour les voyageurs et pour limiter la perception de la voie ferrée par les riverains



Animation, sensibilisation, communication :

- Points infos touristiques au niveau des gares



Pilotes et acteurs :

- Voie ferrée et gares : région
- Aménagement des points d'accueil et liaisons douces : communauté de communes et communes



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Programme Petites Villes de Demain et programme Bourgs-Centres pour St-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse

Prévues :

- Prévoir des cheminements pédestres ou cyclo sécurisés avec les communes limitrophes
- Soin d'aménagement des arrêts et des axes bourg/gare



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la réalisation du projet par la Région.

Importance :

- ☐ Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

- ☐ Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement
- ☐ Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement
- ☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Niveau de maillage du réseau cyclo piéton entre les bourgs proches et les gares



Actions liées : 122 – 125



Description de l'action :

Les bourgs du territoire par leur situation en promontoire dans les montagnes ou en belvédère sur les vallées présentent des espaces publics qui parfois ouvrent sur des panoramas remarquables. Ces derniers ne sont pas forcément mis en valeur. Cette action vise à repérer ces espaces les plus intéressants dans les bourgs et les aménager pour les rendre lisibles et permettre d'en bénéficier confortablement (pour les habitants et les touristes).

Localisation : Points de vues ciblés et valorisés sur tout le territoire.



Urbanisme et planification :

- Repérage des points de vue remarquables depuis les bourgs et intégration dans le PLUi d'un fuseau de perspective remarquable (OAP Paysage)



Aménagement et valorisation :

- Aménager des espaces publics en lien avec les belvédères en mettant en place :

- Un parvis avec un revêtement de sol spécifique avec possibilité d'assise à l'ombre
- Un point de lecture du paysage / tables d'orientation, signalétique informative ou flashcode
- Un soin particulier à l'environnement urbain pour éviter les premiers plans fâcheux (ordures, signalisation routière, réseaux, arrières de parcelle...)



Animation, sensibilisation, communication :

- Intégration des points de vue remarquables du territoire dans le repérage des circuits de randonnée
- Géocaching (les mille et une vues de Neste Barousse)



Pilotes et acteurs :

- Aménagements portés par les communes
- Intégration PLUi et coordination des aménagements (ligne signalétique, dossiers de financements conjoints...) par la communauté de communes de Neste Barousse
- Conseil et appui : CAUE 65
- Maîtrise d'œuvre : Paysagiste concepteur



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues :

- Repérage des espaces dans les bourgs avec point de vue
- Actualisation des documents d'itinéraires de randonnée



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la réalisation du projet par les communes et de leur repérage de ces espaces.

Importance :

- ☐ Forte
- Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage et intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Recherche de financement et coordination des projets

Long terme (6-10 ans) : Mise en œuvre des projets

Indicateur : Nombre d'aménagements de belvédères urbains



Actions liées : 121 – 122 – 311

Fiche illustrative 3 : Préserver les vues remarquables depuis les bourgs au travers du PLUi

Le développement des bourgs se fait aujourd'hui sur un modèle pavillonnaire relativement standardisé qui renvoie à une forme d'industrialisation des matériaux et des modes constructifs. Le territoire offre pourtant une diversité architecturale qui permet de distinguer au minimum 3 secteurs (Val de Neste et Garonne, Barousse, Nistos) aux caractéristiques propres tant dans les matériaux de construction, dans leur mise en œuvre dans l'architecture que dans les implantations du bâti principal et de ses dépendances sur la parcelle. L'objectif n'est pas de revenir à une architecture pastiche des époques de construction précédentes mais plutôt de s'inspirer de ces modèles pour les intégrer à l'architecture contemporaine et faire perdurer ces identités territoriales (ou au minimum ne plus les diluer).

131.

DÉFINIR UNE IDENTITÉ VISUELLE ET ARCHITECTURALE POUR CHAQUE SECTEUR ET ÉVITER LA BANALISATION DE L'HABITAT



Description de l'action :

Cette action s'appuie dans un premier temps sur la constitution d'un référentiel de typologies architecturales en fonction de chaque grand terroir. La définition de ces caractères architecturaux permettra de définir des orientations pour l'implantation urbaine, la volumétrie du bâti, les aspects extérieurs des façades, ouvertures, toitures pour chacun d'eux (couleurs, matériaux, style architectural).

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Réglementer l'aspect extérieur des constructions pour éviter la réalisation de constructions trop standardisées, interdire sur certains secteurs les toitures terrasses (sur les secteurs patrimoniaux), les volets roulants (dans les centres anciens), les bacs acier sur dépendances sauf agricoles.
- Encadrer l'implantation sur la parcelle et la volumétrie du bâti selon les situations paysagères
- Réglementer les clôtures en fonction du contexte
- Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (bois, chaux)
- Mettre en place un nuancier local pour les constructions auquel le règlement du PLUi doit faire référence



Animation, sensibilisation, communication :

- Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (bois, chaux)
- Envisager l'intégration de construction bioclimatique (biosourcé) (qui répondent aux nouvelles normes) et travailler sur des fiches pour accompagner les élus et particuliers dans leurs projets
- Formation des instructeurs des permis d'aménager et des permis de construire / règlement spécifique du PLUi
- Mettre en place en partenariat avec le CAUE 65 un guide de construction sur la Neste Barousse sur le principe des guides « [Bien Construire en Pays de ...](#) » élaborés par le CAUE 85



Aménagement espace public et valorisation :

- Être exemplaire sur l'architecture des bâtiments publics et équipements

LA MAISON DU BOCAGE



Les palettes de couleur de l'habitat dans le bocage s'imprègnent fortement des teintes rencontrées dans la nature.

Les toitures sont majoritairement composées de tuiles et parfois d'ardoises. Pour les enduits, les couleurs des roches du secteur constituent des références à utiliser avec un panel allant des ocres des gneiss aux gris des granites.

Les menuiseries arborent des teintes plutôt foncées, prenant dans une large gamme de verts, de gris, de bruns et de rouges. Le blanc et le bleu se rencontrent peu et lorsque ce dernier est utilisé, il s'agit de nuances foncées.

toitures



murs



menuiseries



quelques exemples d'application



Fig. 16 : Extrait du guide « bien construire en Boulogne, Maine et Vie » édité par le CAUE 85

**Pilotes et acteurs :**

- Communauté de communes pour l'intégration dans le PLUi
- Partenariat avec le CAUE65 pour le montage du guide et du référentiel

**Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :**

Réalisées ou en cours :

- A traiter dans le règlement du PLUi, voire plus si souhaité

Prévues :

- Communiquer auprès des collectivités, des artisans locaux, REX PNR Ariège par exemple ?

**Capacité de mise en œuvre :**

Cette action est directement liée à la réalisation d'un référentiel préalable (coût approximatif de 15 à 30 k€) qui permettra dans un premier temps une sensibilisation des pétitionnaires pour la construction puis une intégration dans le PLUi.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage et intégration dans le PLUi de règles spécifiques

Moyen terme (3-5 ans) : Constitution d'un référentiel

Long terme (6-10 ans) : Communication, sensibilisation et intégration de règles plus spécifiques dans la révision du prochain PLUi

Indicateur : Observatoire de l'architecture

**Actions liées :** 121 – 122 – 311

Fiche illustrative 4 : Préserver les identités urbaines et architecturales du territoire au travers du PLUi



Description de l'action :

L'architecture des bâtiments d'activités est souvent très fonctionnelle et avec des matériaux en général économiquement avantageux (boîtes en bac acier). Ces bâtiments sont de fait très prégnants dans le paysage du fait de leur volumétrie, leur positionnement et également la présence d'infrastructures importantes : zones de manœuvres et de stockage. Cette action vise à mettre en avant une image positive et qualifiante des activités économiques dans les paysages du territoire.

Localisation : Zones d'activités existantes ou en projet sur le territoire.

paysager environnant, en prenant soin d'étudier le projet non seulement sur les vues proches mais aussi sur les vues lointaines



Urbanisme et planification :

- Définir une stratégie paysagère propre à chaque zone d'activités (selon la vocation et le besoin de visibilité) en l'inscrivant dans le PLUi au travers d'une OAP sectorielle qui intégrera une mise en scène paysagère de la zone : traitement des franges et façades (gestion des effets de vitrine depuis les axes), préservation du patrimoine naturel et arboré autant que possible, intégration paysagère des zones de stockage, gestion qualitative des façades, modalités de gestion des déblais remblais pour imiter les talus trop importants (intégration des activités harmonieuses dans les pentes)

- Définir les modalités d'insertion pour les activités diffuses sur les principes énoncés précédemment pour les zones d'activité en y ajoutant un soin particulier à l'insertion urbaine et architecturale dans le contexte



Aménagement espace public et valorisation :

- Assurer des aménagements qualitatifs des espaces publics et penser à un niveau de service pour les salariés des entreprises de la zone d'activités



Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des entreprises à la qualité paysagère de leur bâtiment et de leur site via les réseaux de clubs d'entreprises ou d'entrepreneurs



Fig. 17 : Principes de reconquête qualitative du paysage de la zone d'activités de Sarp, en porte sur les vallées de la Barousse



Pilotes et acteurs :

- Communauté de communes pour l'intégration réglementaire dans le PLUi

- Sensibilisation : CAUE 65



Capacité de mise en œuvre :

Le principal frein de cette action est avant tout politique dans la mesure où il est souvent difficile de structurer une stratégie qualitative en matière de paysage sur les zones d'activités et d'imposer des contraintes spécifiques pour répondre à cette stratégie à des acteurs économiques qui peuvent peser lourd sur le territoire.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'une stratégie sur les zones d'activités et traduction dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Sensibilisation et incitation

Long terme (6-10 ans) : Intégration réglementaire plus contraignante

Indicateur : Observatoire de l'architecture



Actions liées : 311

Fiche illustrative 5 : Conception paysagère qualitative des zones d'activités

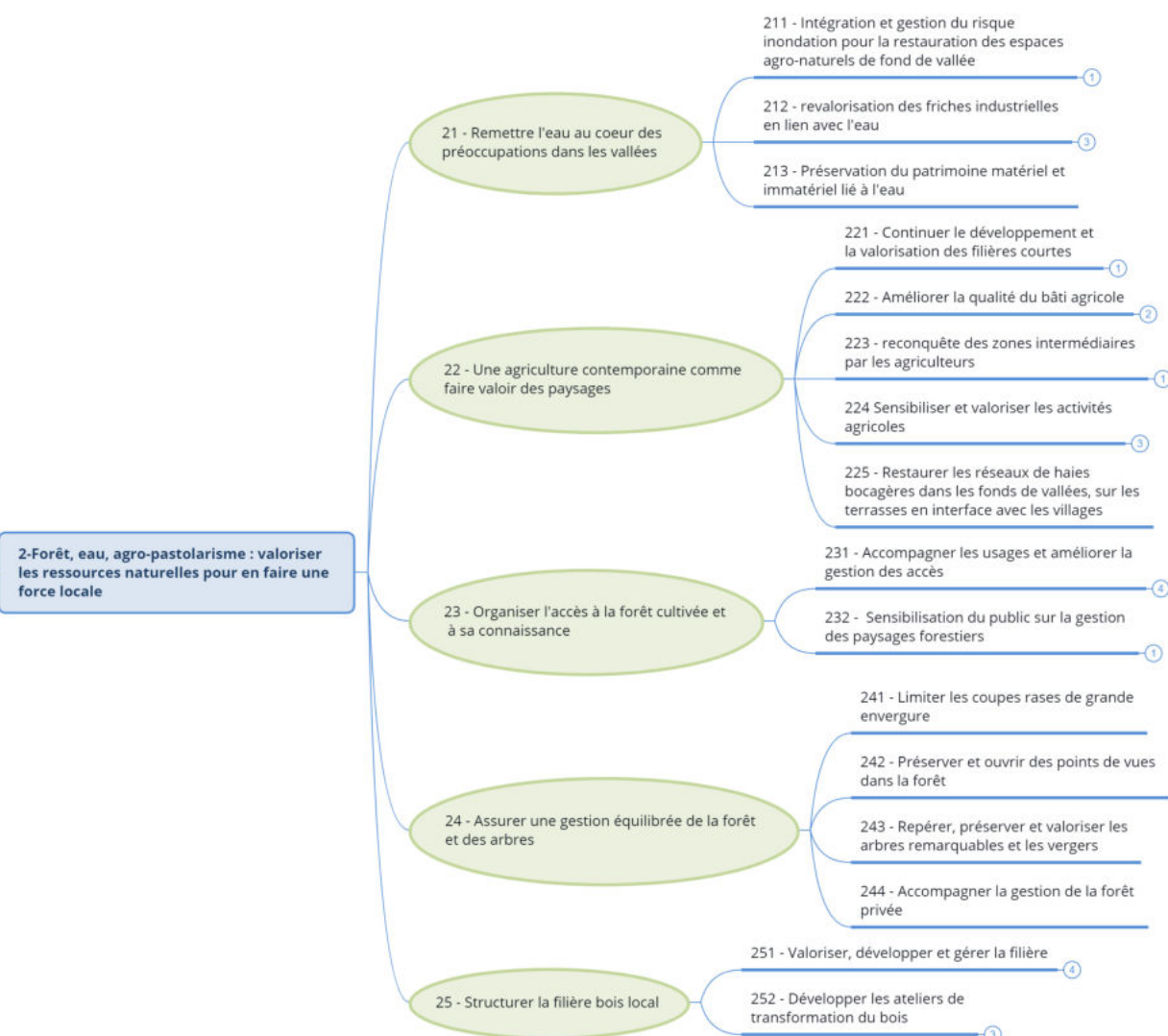
OQP2



FORET, EAU, AGRO-PASTORALISME: VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR EN FAIRE UNE FORCE LOCALE

Les grandes vallées du territoire constituent des entités qui sont identifiées tant géographiquement que sociologiquement. Si elles présentent des enjeux similaires, leur fonctionnement parfois dissocié ne permet pas toujours de trouver les synergies d'acteurs, les coopérations ou les coordinations territoriales.

Cet objectif de qualité paysagère s'appuie sur les valeurs agro-naturelles fortes du territoire non pas comme ressource mais avant tout comme autant de richesses à préserver et valoriser. Il met en avant trois axes stratégiques fédérant les actions autour de l'eau, l'agriculture et la forêt. Ce triptyque doit permettre de trouver du lien et de valoriser ces diversités culturelles en révélant les atouts spécifiques de chaque vallée.



AXE 2.1 REMETTRE L'EAU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DANS LES VALLÉES

Comme dans tout le massif Pyrénéen l'eau joue un rôle décisif dans la structuration des paysages mais aussi dans l'organisation du territoire. A la fois ressource et facteur de risque, l'eau a façonné un patrimoine spécifique et des identités culturelles profondément valléennes. L'eau n'est cependant pas facilement accessible dans les paysages et a progressivement été oubliée dans les processus d'aménagement du territoire, devenant plus une contrainte qu'un élément vital. Cet axe stratégique vise au travers de ses actions à repenser l'eau comme un élément fondateur de l'aménagement du territoire, ce qui induit une appréhension transversale de ses problématique par les acteurs du paysage à l'échelle des vallées.



Fig. 18 : Vue sur les plans d'eau laissés par les gravières de la Neste



Fig. 19 : Dynamique des berges de la Neste entre érosion et alluvionnement



Description de l'action :

Les crues torrentielles avec des épisodes parfois marquants (destruction du pont de Saint Laurent de Neste en juin 2013) redessinent régulièrement le cour des rivières dans leur lit majeur. Cette divagation bien que naturelle pose aujourd'hui la question de la gestion des occupations humaines de ce lit majeur. Si cela peut toucher de manière spectaculaire des infrastructures ou des habitations, cela a également des incidences fortes sur les espaces agro-naturels : un agriculteur peut ainsi perdre de la surface d'exploitation par effondrement de berge ou déplacement spontané du cour de la rivière. Cette action vise à induire des coopérations à l'échelle du lit majeur des vallées les plus touchées par ces phénomènes de divagation (la Neste et la Garonne en particulier) pour envisager non seulement des solutions de prévention mais aussi de solidarité, pour permettre progressivement de vivre avec le régime naturel des rivières sans passer par des solutions court terme d'endiguement ou de canalisation, qui en plus d'être très coûteuses pourraient amplifier ou déplacer le problème.

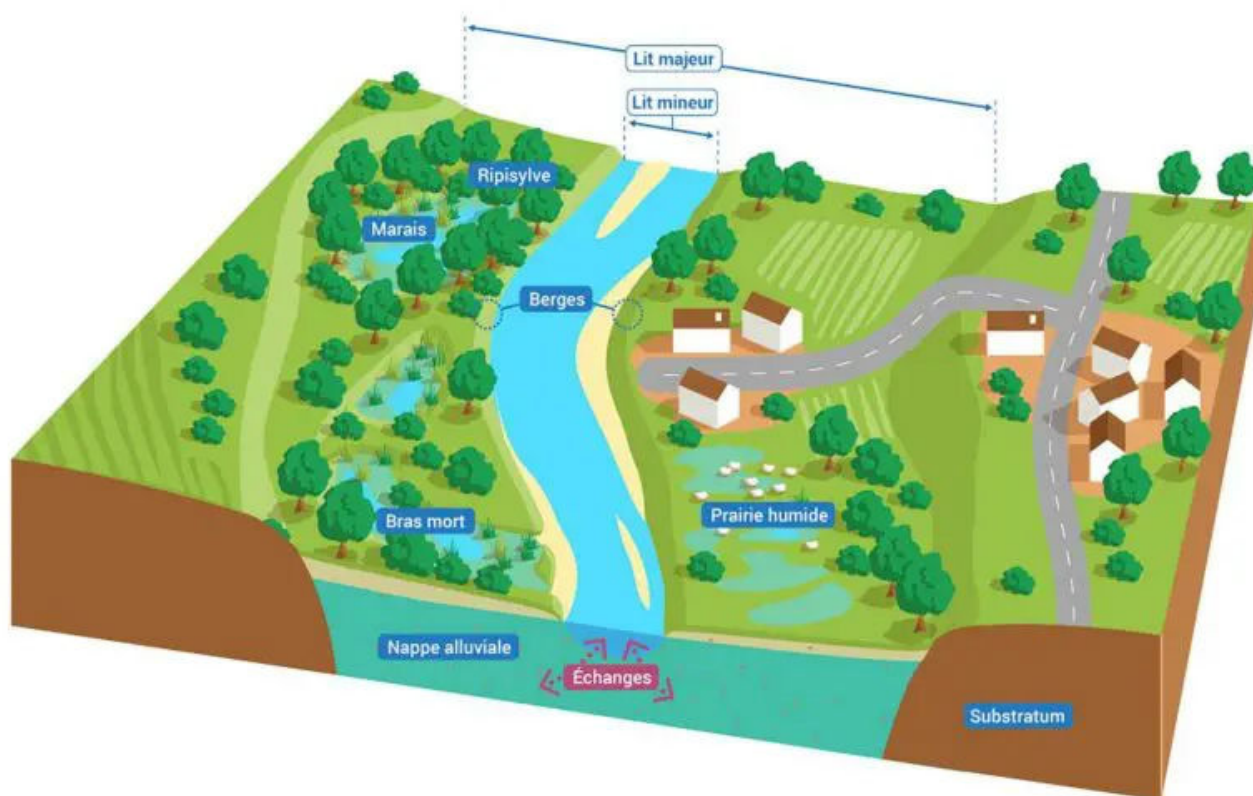


Fig. 20 : Schéma de principe des éléments paysagers structuraux du lit majeur d'une rivière (source : www.eaufrance.fr)

Localisation : Lit majeur de la Neste et de la Garonne et affluents.

territoire



Urbanisme et planification :

Il s'agit de répartir des espaces de prévention des risques pour en faire des espaces de projet de territoire. L'objectif est de prévoir des espaces de divagation et faire des zones inondables (en relation avec le plan de prévention des risques naturels) des espaces de projets collectifs :

- Reconstitution d'espaces indivis de fond de vallée (à l'instar des estives) avec un groupement foncier de propriétaires et un syndicat de gestion de vallée
- Mise en place d'un plan guide de reconstitution de la vallée en s'appuyant sur une étude de terrain et une approche diachronique de l'évolution des espaces du lit majeur de la rivière
- Intégration dans le PLUi de la protection des saligues, haies bocagères, prairies humides fondamentales pour limiter l'exposition des populations et des biens aux aléas et atténuer leur vulnérabilité
- Création d'un plan d'actions coordonnées de gestion de crise en cas d'inondation et de gestion collective du



Aménagement espace public et valorisation :

La mise en œuvre d'un plan guide permettrait d'engager des actions de protection mais aussi de valorisation pour :

- Remailler les saliques et le réseau bocager qui structurent les prairies de fond de vallée en constituant des espaces tampons et de ralentissement des inondations
- Aménager des points d'accès à l'eau pour les usagers (pêcheurs, habitants, touristes) en les coordonnant avec les aires de stationnement dédiées et surtout les circuits de randonnée ou les sentiers les reliant aux bourgs. Il y a là un potentiel très fort de valorisation du territoire puisque ces points d'accès sont aujourd'hui très peu lisibles : en dehors des quelques bases de loisirs du territoire les lieux d'accès à l'eau restent très confidentiels
- Gérer ces espaces notamment au niveau des déchets pour la qualité de l'eau et la suppression des embâcles pouvant induire des dégâts majeurs en cas de crues



Fig. 21 : Saligue de la Neste à Anère



Animation, sensibilisation, communication :

- Organiser un espace de discussion : réunion d'un groupe de pilotage rivière rassemblant les acteurs concernés (agriculteurs, riverains, pêcheurs, chasseurs, communes...) pour trouver les partenaires et les synergies utiles afin de cibler les problématiques et envisager les solutions possibles. Cela peut conduire à la mise en place d'un syndicat mixte de gestion des communs s'ils se mettent en place

- Mettre en place des chantiers citoyens ou des actions pédagogiques (avec les enfants notamment) pour nettoyer les rivières ou les points d'accès



Pilotes et acteurs :

Animateur : communauté de communes

Acteurs : communes, services de l'état (DREAL, DDT), SDAGE, SAGE, association de l'eau, syndicat d'eau, syndicat de gestion de bassin versant, Agriculteurs, fédération de pêche et de chasse, associations de riverains ou de propriétaires, office de tourisme...



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi



Capacité de mise en œuvre :

La mise en place d'un groupe de pilotage est dans un premier temps une action prioritaire qui permettra de jauger le niveau d'acceptabilité ou d'engagement des différents partenaires afin de porter des actions transversales. Le principal frein sera la mobilisation des différents propriétaires et agriculteurs pour lancer une action de mise en place d'une gestion commune des terrains sur les espaces inondables de fond de vallée.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'un groupe de pilotage et cadrage d'un cahier des charges

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place d'un plan guide de vallée avec premières actions

Long terme (6-10 ans) : Aménagements

Indicateur : Mise en œuvre d'un plan guide ou schéma directeur des vallées



Actions liées : 112, 122, 212, 213, 225, 331

Fiche illustrative 6 : Intégration et gestion du risque inondation pour la restauration des espaces agro-naturels de fond de vallée



Description de l'action :

Véritable ressource du territoire, l'eau a fait l'objet d'aménagements parfois conséquents pour l'exploiter soit directement, soit pour sa force motrice ou soit indirectement (comme dans les gravières). Si certains de ces usages persistent encore aujourd'hui (comme les captages d'eau de St Néré, gravières de la Neste et de la Garonne...), d'autres ont complètement disparu, laissant des traces dans le paysage. Cette action vise à remobiliser ces anciens espaces industriels dans le projet de territoire.

Localisation : Sites d'extraction de matériaux passés ou en cours, anciennes scieries et vieux moulins, usine d'embouteillage de Ferrère.



Urbanisme et planification :

- Vérification de la mutation possible des sites industriels désaffectés dans le PLUi



Aménagement espace public et valorisation :

Les sites suivants concentrent des enjeux paysagers majeurs et peuvent devenir par leur réaménagement des projets exemplaires :

- Gravières de la Neste et de la Garonne : enjeux

de réhabilitation des sites post exploitation et de renaturation, importance de mettre en place une relation en amont avec les carrières pour faciliter la remise en état dans le sens du projet de territoire défini pour la rétrocession des carrières (**Fiche illustrative 7**: Insertion et réhabilitation paysagère de gravières)

- Scierie de Mauléon : réfléchir aux possibilités d'acquisition maintenant ou plus tard pour ce site avec un enjeu stratégique de retraitement de l'entrée de bourg et de relation entre la maison des Sources et de la base de loisirs du lac et les gorges de la Soule : potentiel de devenir une porte touristique majeure sur la haute Barousse en mettant en synergie tous ces sites

- Usine d'Embouteillage : Bâtiment industriel à remettre en fonction avec un projet lié directement à l'eau ou sinon démantèlement et renaturation du site (bâtiment prégnant dans la vallée)



Fig. 22 : Structuration autour de l'ancienne scierie et interconnexion des sites de Mauléon au carrefour de la Barousse



Animation, sensibilisation, communication :

- Mise en place d'échanges entre la collectivité et les industriels ou les propriétaires des sites



Pilotes et acteurs :

- Communes, communauté de communes, propriétaire privé ou industriel en fonction des cas de figure



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Avoir une vigilance sur ces espaces qui sont stratégiques parce qu'ils sont visibles et parce qu'ils pourraient avoir un potentiel de développement

Prévues :

- Développer une veille financement sur ce type de projets pour la capacité de mise en œuvre



Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre des projets est très liée au propriétaire du site qui peut soit lui-même porter un projet de réhabilitation soit céder à la collectivité son site pour sa valorisation. Ces projets nécessitant d'importants moyens financiers (acquisition, étude, restauration ou transformation, animation...) le principal frein est d'arriver à monter ces projets de manière partenariale.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Veille sur les sites et mise en relation avec les propriétaires

Moyen terme (3-5 ans) : Étude et programmation des projets pour financement et mise en œuvre

Long terme (6-10 ans) : mise en œuvre des projets

Indicateur : Nombre de projets mis en œuvre



Actions liées : 211, 213

Fiche illustrative 7: Insertion et réhabilitation paysagère de gravières



Description de l'action :

L'ensemble du territoire présente un riche patrimoine lié à l'eau parfois très ancien qui participe de la qualité des paysages des vallées. L'objectif de cette action est de non seulement les répertorier mais aussi les protéger et les remettre en valeur.

Localisation : Patrimoine sur l'ensemble des cours d'eau des communes du territoire.



Urbanisme et planification :

- Recensement à l'échelle intercommunale au niveau de chaque commune du patrimoine lié à l'eau (base de données SIG, thématique, localisation, état de conservation, propriété, histoire associée...) :

- Eau énergie : Moulins avec ses retenues d'eau canaux et biefs, anciennes centrales hydroélectriques
- Eau agricole : Canaux et fossés d'irrigation, abreuvoirs, mares
- Eau domestique : Fontaines, puits et lavoirs, canaux de desserte urbaine

- Eau thérapeutique : infrastructures thermales, sources aménagées
- Eau sauvage : sources singulières, cascades, sites pittoresques liés à l'eau

- Choix politique du niveau de classement et de protection au titre des paysages dans le PLUi

- Possibilité d'intégration de ce volet dans une OAP thématique du PLUi



Aménagement espace public et valorisation :

- Mise en place d'un programme de remise en valeur des éléments de patrimoine lié à l'eau (animation à l'échelle intercommunale) avec un portage communal ou privé



Fig. 23 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau : l'exemple des fontaines de Tuzaguet



Animation, sensibilisation, communication :

- Constitution d'un centre de ressource du patrimoine immatériel des histoires liées à l'eau (relation évidente à la maison des sources et au futur PNR)
- Animations autour de l'eau et de son patrimoine : balades contées, expositions, conférences
- Développer une veille financement sur ce type de projets pour la capacité de mise en œuvre



Pilotes et acteurs :

- Animation coordination : communauté de communes (intégration dans le PLUi), communes (recensement)
- Pilotage : communes (projets sur espace public), privés (propriétaires)



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : recensement dans le PLUi de certains éléments de patrimoine (homogénéiser le niveau d'inventaire de chaque commune)



Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre des projets est très liée au propriétaire du site qui peut lui-même porter un projet de réhabilitation.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

☐ Court terme (1-2 ans) : Recensement patrimonial et protection dans le PLUi

☐ Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des restaurations

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Mise en place de la base de données et mise à jour avec intégration des projets de restauration



Actions liées : 323, 331, 332, 333

AXE 2.2 UNE AGRICULTURE CONTEMPORAINE COMME FAIRE VALOIR DES PAYSAGES

L'agro-pastoralisme a façonné le paysage pyrénéen depuis plus d'un millénaire de manière progressive. Cependant les évolutions des pratiques agricoles et du nombre d'agriculteurs a profondément modifié cette structure en moins d'un siècle, abandonnant notamment les zones montagnardes intermédiaires et modifiant l'échelle de culture des vallées. Les actions de cet axe stratégique visent à soutenir les filières agricoles tout en valorisant les activités agricoles contemporaines vectrices de qualité paysagère.

221.

CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES FILIÈRES COURTES



Description de l'action :

Le territoire présente déjà un certain dynamisme sur la mise en place de vente directe de produits locaux (vente à la ferme ou sur les lieux de transformation : exemple des producteurs de fromage de Sost) mais aussi sur des points de vente de circuits courts (Epicerie Locales type O Panier Nestois, croquez local). Véritables atouts pour valoriser l'agriculture et les productions locales, ces espaces font non seulement le lien entre les producteurs et les habitants mais aussi avec les touristes. C'est une réelle plus-value qu'il s'agit de maintenir voire développer.

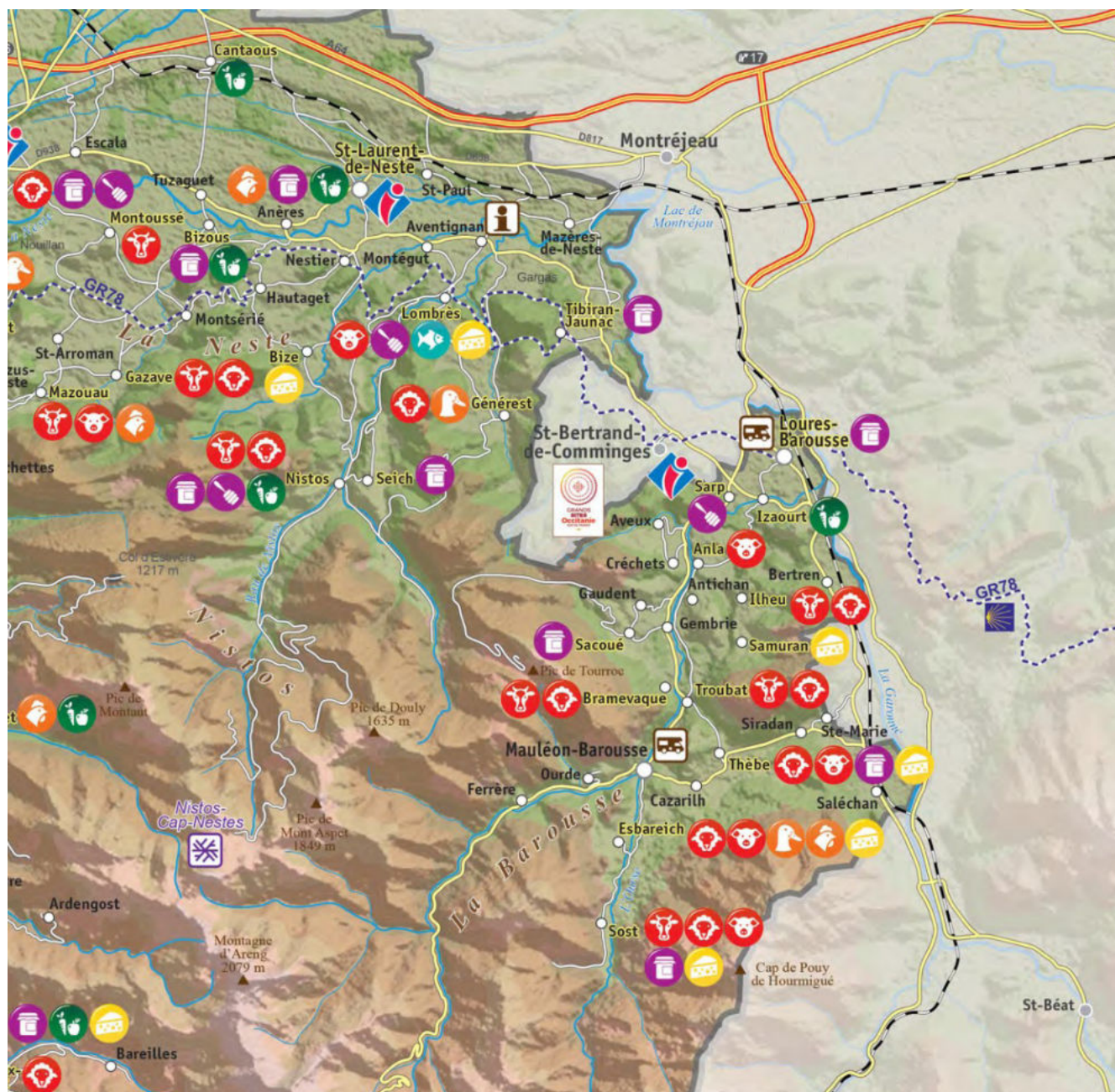


Fig. 24 : Zoom territorial sur la carte des producteurs éditée par le Pays des Nestes

Localisation : Ensemble du territoire.



Aménagement espace public et valorisation :

- Possibilité de valoriser des nouveaux points de vente en restaurant du patrimoine notamment dans les cœurs de bourg ou sur les secteurs passants
- Aide à l'installation d'entreprises ou d'initiatives de transformation ou de valorisation de produits agricoles (ex abattoir...)



Animation, sensibilisation, communication :

- Soutenir les initiatives existantes par la diffusion d'information (site internet centralisateur) ou la valorisation signalétique des points de vente (indication des points de vente du territoire sur les cartes touristiques)
- Labellisation produits avec marque parc qui pourrait se mettre en place dans le futur PNR (ex : Soutien de la Filière fromage à Sost)
- Rencontres du producteur au consommateur (moyen de pacifier parfois les relations agriculteurs et habitants du territoire en cas de relations tendues)
- Valorisation des produits locaux dans les manifestations portées par les collectivités



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, communes, agriculteurs, chambre d'agriculture, représentants du monde agricole et de la distribution, offices de tourisme



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- O panier nestois
- Croquez local



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la structuration des filières locales et au dynamisme des producteurs. Elle ne peut être que soutenue par la collectivité qui peut dans ses actions touristiques ou de communication locale lui donner de la visibilité ou être facilitatrice dans l'implantation des points de vente.

Importance :

- ☐ Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage des filières et animation en relation avec la stratégie de valorisation touristique du territoire

- ☐ Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des restaurations
- ☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Niveau de développement des points de vente sur le territoire



Actions liées : 331

222. AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI AGRICOLE



Description de l'action :

Le dynamisme agricole du territoire se traduit directement dans le paysage par de nouvelles constructions (bâtiments d'élevage, de stockage) dans le paysage. Ces derniers se font souvent dans un registre industriel (hangar en bac acier) qui est particulièrement visible dans le paysage non seulement par ses matériaux de construction et ses couleurs mais aussi par son positionnement et des terrassements générés. Cette action vise donc à plus de vigilance et de soin dans la qualité architecturale des nouveaux bâtiments agricoles et de leur bonne intégration dans le paysage. L'objectif est également, au-delà de l'aspect extérieur des bâtiments, de privilégier la fonctionnalité et le confort des usagers comme pour les logements de bergers notamment.



Fig. 25 : Une qualité inégale d'intégration du bâti agricole dans le paysage de la vallée du Nistos

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Encadrer la qualité des bâtiments agricoles dans le PLUi



Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation, accompagnement et conseil (appui sur le CAUE) pour :

- Améliorer la qualité des bâtiments d'élevage ou hangars en veillant à :
- * Le choix du terrain

- * L'implantation sur la parcelle
- * Le choix de la volumétrie
- * Les matériaux de façades
- * Les matériaux de toitures
- * L'aménagement des abords
- Accompagner les réparations des cabanes et améliorer les cabanes (logement de berger)



Pilotes et acteurs :

- Coordination animation territoriale : communes et communauté de commune
- Conseils : CAUE 65, chambre d'agriculture
- Mise en œuvre : Agriculteurs



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- GIP/CRPGE

Prévues :

- Recenser les cabanes, mettre une signalétique d'information d'usage (refuge, cabane de berger...), identifier les actions, géolocaliser les cabanes pour les identifier.

- Documentation ressource CAUE 65 :

- [Réussir l'insertion paysagère d'un bâtiment agricole](#)
- Les granges foraines des Hautes Pyrénées



Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette action est très liée à la mobilisation et la prise de conscience du monde agricole et la capacité de la collectivité à infléchir les pratiques actuelles par l'intégration d'un règlement spécifique dans le PLUi tout le faisant respecter à la fois à l'instruction mais aussi dans le contrôle des projets.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration réglementaire dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages



Actions liées : 331

223. RECONQUÊTE DES ZONES INTERMÉDIAIRES



Description de l'action :

Cette action vise à entretenir les zones intermédiaires ouvertes prioritairement autour des bourgs. La fermeture des zones intermédiaires par embroussaillage impacte directement le cadre de vie des habitants (risques d'incendies, qualité de l'ensoleillement, ouverture des vues sur la vallée...). Il s'agit de retrouver des usages agricoles pour redynamiser l'exploitation de ces zones plus difficiles.

Les zones intermédiaires sont un trait d'union entre les territoires des communes de la vallée, des communes des hauteurs et des estives. Elles constituent un véritable enjeu intercommunal.



Fig. 26 : Fermeture des zones intermédiaires de la Barousse dans le secteur de Bramevaques

Localisation : Versants des vallées de la Barousse et du Nistos.



Urbanisme et planification :

- Préserver au PLUi l'espace agricole autour des bourgs ainsi qu'une ceinture de jardins et de prés vergers (zonage à préciser dans le PLUi en fonction des usages possibles) – Affiner l'inventaire des terrasses prairiales autour des bourg et les préserver en tant qu'élément de paysage

- Préserver les principaux chemins dans leur état ou si absolue nécessité recalibrés pour le passage d'engins en préservant toujours le côté du chemin le mieux conservé (conservation des murets, talus rigoles et plantations), préserver le petit patrimoine qui les accompagne (végétation, lauzes, murets, abris, fontaines, points de vues)



Aménagement espace public et valorisation :

- Renforcement de la diversité des productions agricoles en développement sur les zones intermédiaires reconquises (installations de jeunes agriculteurs)
- Mise en place d'une incitation à la ré-exploitation des zones intermédiaires pour retrouver des usages agricoles et une ouverture permanente du paysage (mise en place d'Associations Foncières Pastorales...)
- Restaurer et organiser l'entretien des terrasses et de leur patrimoine associé



Animation, sensibilisation, communication :

- Accompagnement des reprises d'exploitations ou de l'installation de jeunes exploitants (éviter les

agrandissements), terre de liens, AFP

- Organiser le suivi par la mise en place d'un observatoire foncier des zones intermédiaires qui peut se coupler à un observatoire cartographique et paysager
- Mise en place de chantiers citoyens pour la restauration du petit patrimoine lié aux terrasses et aux chemins



Pilotes et acteurs :

- Création d'une cellule intercommunale d'aide au défrichement et à l'entretien des haies avec des contrats de gestion (éventuellement investissement en matériel et personnel)
- Appui et animation par le futur PNR Comminges Barousse à l'instar des actions menées par le PNR Pyrénées Ariégeoises
- PETR Pays des Nestes et Charte forestière



Ressources :

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a mis en ligne de nombreux guides et retours d'expérience sur le sujet qui constituent des ressources précieuses pour la mise en œuvre d'une telle action : [fiche pratique / mener un projet d'ouverture paysagère](#)



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi

Prévues : Cibler les espaces à reconquérir



Capacité de mise en œuvre :

Comme l'a montré l'expérimentation du PNR des Pyrénées Ariégeoises, un des gros leviers d'action sur ce sujet est la mobilisation d'un animateur qui aide à la sensibilisation et au montage des projets. Leur retour d'expérience montre également que la maîtrise foncière est un facteur important dans la réussite du projet.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration réglementaire dans le PLUi et ciblage des secteurs prioritaires

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre d'actions ponctuelles d'ouverture de milieux

Long terme (6-10 ans) : Mise en œuvre d'actions conséquentes avec réactivation de l'usage agricole sur les zones intermédiaires.

Indicateur : Observatoire foncier et des paysages



Actions liées : 331

224. SENSIBILISER ET VALORISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES



Description de l'action :

Le constat d'une rupture entre les habitants du territoire et les réalités du monde agricole a conduit à la mise en place de cette action qui vise à rendre plus visible et positive la place des agriculteurs dans la gestion et la valorisation des paysages.



Fig. 27 : Brandons au Port de Balès : une occasion de se réconcilier avec la culture agropastorale

Localisation : Ensemble du territoire.



Animation, sensibilisation, communication :

- Mettre en place une fête de la montagne (exemple de la fête pastorale de l'Estive de Paloumère)
- Renforcer la transmission de la culture agropastorale sur les sites touristiques du territoire comme la maison des sources (exemple de l'Eco-Musée de Cagire)
- Valoriser les fermes pédagogiques sur le territoire et les visites de écoles (ex : ferme pédagogique des jours heureux à Saléchan)
- Témoignages et cycles de conférence sur l'agropastoralisme



Pilotes et acteurs :

- Services touristiques et culturels de la communauté de communes ou des communes
- Appui du futur PNR, chambre d'agriculture
- Valorisation des produits agricoles dans les fêtes locales : Brandons, Barréjades, ronde des nestes



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la mobilisation du monde agricole.

Importance :

- ☐ Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation du monde agricole

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre d'une première fête commune de la montagne

- ☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : nombre de manifestations en lien avec les agriculteurs



Actions liées : 331



Description de l'action :

Cette action vise spécifiquement la préservation ou le développement par le monde agricole d'une trame boisée dans les fonds de vallée afin de recomposer un maillage structurant pour le paysage mais surtout pour les régimes d'eau (ruissellement, inondation, stockage) : cette trame devra s'appuyer sur les grands boisements structurants que sont les saligues et les bois de revers de terrasses. Les haies doivent pouvoir composer avec les canaux et fossés encore existants et articuler à la fois les zones de grandes cultures et les prairies du fond de vallée.



Fig. 28 : Un maillage bocager à structurer sur les grands boisements linéaires du Val de Neste



Urbanisme et planification :

- Repérage et protection du maillage structurant des saligues et des boisements de revers de terrasses dans le PLUi (traduction réglementaire EBC ou élément de paysage)
- Intégration du plan guide de vallée ([cf. action 211](#))



Aménagement espace public et valorisation :

- Mise en place de campagnes de boisement ou de plantations de haies à l'échelle de chaque vallée à l'appui des chemins et des voies d'eau (chantiers citoyens)
- Entretien des haies et boisements (engagement dans la filière bois et mise en place de contrat de gestion)
- Mise en place de filières énergie bois



Animation, sensibilisation, communication :

- Financement de plants, groupements d'achat
- Soutien pour la mise en place d'une pépinière de plants locaux
- Troc de plants et fêtes de plantes à la Sainte Catherine
- Actions de formation à la plantation et l'entretien de haies



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

- Réalisées ou en cours : - Classement de boisements dans le PLUi
- Prévues : - Entretien énergie bois (minime)



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à l'animation des campagnes de plantation et au partenariat mis en œuvre avec les agriculteurs et propriétaires fonciers.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation du monde agricole et intégration des protections dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des premières plantations

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : surface et linéaire plantés par an et niveau d'interconnexion du maillage



Actions liées : 211, 331

AXE 2.3 VALORISER LE POTENTIEL FORESTIER POUR RÉVÉLER DE NOUVEAUX PAYSAGES SYLVESTRES

Le territoire de Neste Barousse révèle une forte identité forestière ancrée dans une tradition sylvicole et des savoir-faire locaux particulièrement marqués. Ce premier objectif de qualité paysagère se concentre sur le développement non seulement d'une filière de valorisation de la forêt et de ses produits mais aussi de l'artisanat lié au bois et sa déclinaison dans l'identité du bâti.

Les actions qui se déclineront s'appuieront principalement sur les acteurs clé du territoire que sont l'ONF, les Commissions Syndicales Forestières, les communes, les Associations de propriétaires privés et le Parc Naturel Régional émergent.

231. ORGANISER L'ACCÈS A LA FORET CULTIVÉE ET A SA CONNAISSANCE



Description de l'action :

Cette action vise avant tout à valoriser la forêt dans sa multifonctionnalité et complémentarité entre :

- Exploitation économique du bois (bois d'œuvre, énergie)
- Le maintien d'une forme de biodiversité inféodée à la forêt
- Une offre de loisirs et d'espaces récréatifs (randonnée, pique-nique, découverte)
- Un rôle climatique et de stabilisation de certaines pentes

Il s'agit notamment d'assurer une gestion cohérente des accès à la forêt pour tous les usagers à l'échelle du massif (que l'on soit sur des forêts domaniales ou privées). L'objectif est de régler les conflits d'usages notamment au niveau de l'utilisation des pistes. Plus largement la diffusion d'une connaissance de la forêt et une reconnaissance culturelle associée devrait permettre de mieux partager les savoirs et éviter les comportements conflictuels.

Localisation : Massifs forestiers du territoire.

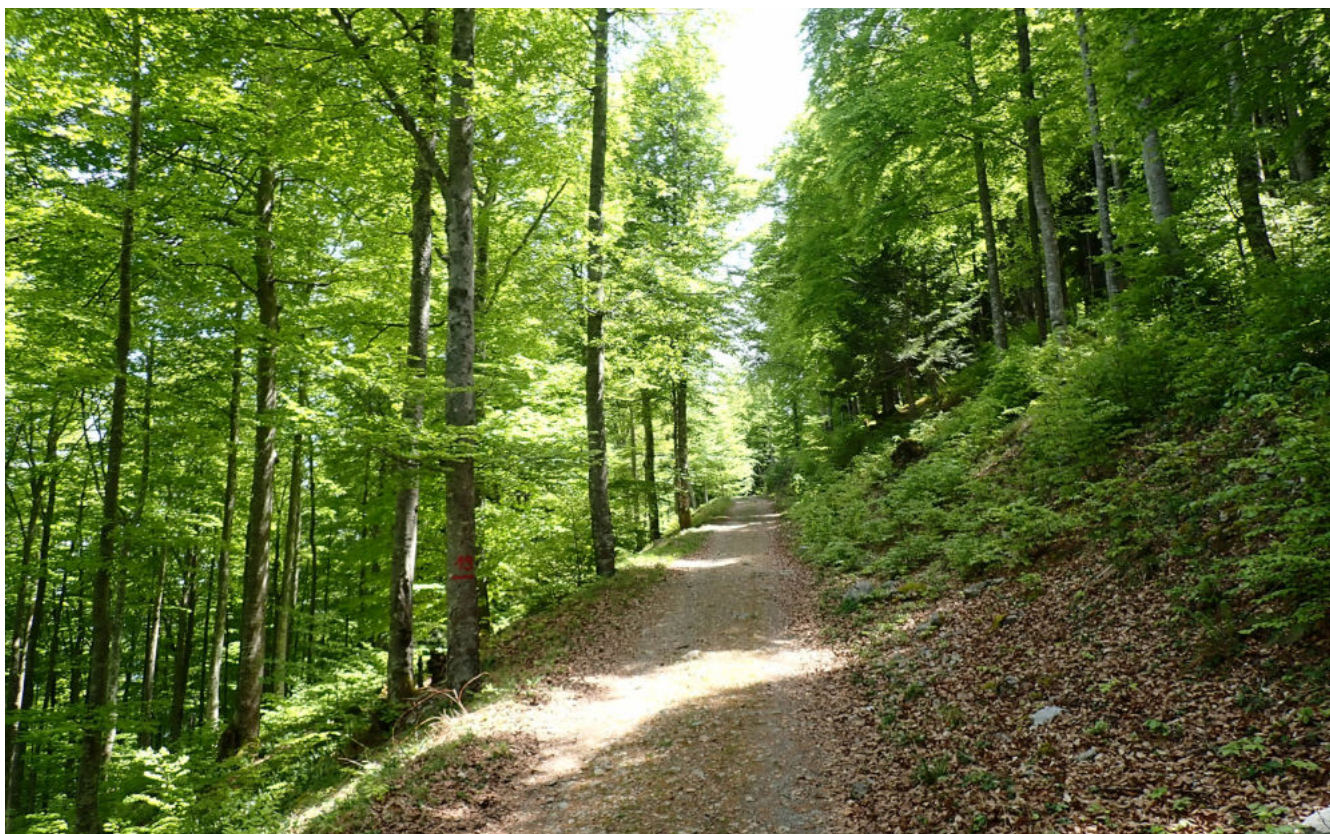


Fig. 29 : Piste forestière du Mont Sacon, des usages sur l'accès des véhicules à mieux réglementer pour limiter les conflits entre exploitants et promeneurs



Urbanisme et planification :

- Préserver les usages multiples des pistes et les continuités de parcours en fonction des différents types d'utilisateurs (envisager des emplacements réservés si besoin pour boucler des continuités)



Aménagement espace public et valorisation :

- Planifier à l'échelle de chaque massif forestier les réseaux d'accès et les niveaux d'accès en fonction des utilisateurs : accès réservés au gestionnaire, aux exploitants, au propriétaire, aux randonneurs ou à tous
- Limiter les intrusions des véhicules motorisés dans le massif (sanctuariser certains espaces du massif pour la biodiversité)
- Mettre en place une signalétique claire et lisible pour rendre effective la compréhension des droits d'accès
- Aménager des portes d'entrée des massifs forestiers et des aires de stationnement naturelles sur les points d'arrêts des pistes forestières (ex : aire du Mont Sacon)



Animation, sensibilisation, communication :

- Balisage et entretien des chemins de randonnée
- Sensibilisation du public sur les multiples usages et la gestion des paysages forestiers (conflits d'usages...)
- Création d'un espace/permanence d'information adossé à une structure existante (espace d'accueil touristique, musée, point info...)
- Communication dans le cadre d'événements
- Conférences et démonstration auprès des habitants, touristes et public scolaire



Pilotes et acteurs :

- Gestion des chemins, animation et signalétique : communes, communautés de communes, ONF commissions syndicales forestières
- Partenaires : ONF, CRPF



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Inventaire des chemins et balisage



Capacité de mise en œuvre :

Le plus gros frein sur cette action concerne les gestionnaires de la forêt privée ainsi que la coordination pour une action commune à l'échelle de multiples acteurs.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Gestion en priorité des points de conflit avérés (MT Sacon...)

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place d'un schéma directeur de l'accès à la forêt avec signalétique associée

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Linéaire de sentiers forestiers balisés



Actions liées : 232, 331



Fig. 30 : Signalétique et halte en bois local sur le sentier des géants en Chartreuse (land art forestier)



Description de l'action :

Cette action vise à intégrer la dimension paysagère dans la gestion forestière, qu'elle soit publique ou privée. Il s'agit notamment de limiter les coupes rases de grande envergure qui sont en général très mal perçues par la population pour les balafres qu'elles font dans le paysage. Par ailleurs une gestion raisonnée des coupes de bois peut permettre aussi d'ouvrir de larges panoramas remarquables depuis les sentiers de randonnée permettant de les animer : un point de vue ouvert dominant alternant avec des ambiances forestières fermées. Il s'agit par ailleurs de repérer, préserver et valoriser les arbres remarquables au sein de la forêt mais aussi sur le territoire notamment au travers des arbres « domestiques » que sont les vergers qui ceignent souvent les bourgs et hameaux.



Fig. 31 : Vue sur Troubat depuis une percée forestière du Mont Sacon

Localisation : Massifs forestiers du territoire.



Urbanisme et planification :

- Mieux appliquer le devoir de police pour maîtriser les coupes de bois et éviter les grandes coupes rases (notamment des services de l'état)
- Repérer au PLUi les points de vue remarquables et adapter la gestion forestière pour les maintenir ouverts
- Mise en place et application de la charte forestière et du plan de développement de massif
- Identification et préservation des forêts patrimoniales

(paysage et/ou biodiversité)

- Repérer, préserver et valoriser les arbres remarquables (pourquoi une exposition itinérante en lien avec une maison de la nature)
- Repérer, préserver et valoriser l'arbre nourricier (pommiers, poirier, châtaigniers, chênes...) au travers de vergers conservatoires ou d'arboretums remarquables comme :
 - Les vieux vergers de Sost privé recensé dans le PLUi
 - Le verger conservatoire communal de Sacoué
 - Arbres remarquables du parc thermal de Siradan



Aménagement espace public et valorisation :

- Appréhender la fermeture des paysages pour maintenir les points de vue ouverts (lien avec l'action d'ouvrir les zones intermédiaires) et y aménager des belvédères pour les points de vue permanents.
- Gérer les friches et les ronciers pour préserver la biodiversité, proposer de nouveaux usages des espaces forestiers et sensibiliser le public aux nouveaux modes de gestion



Animation, sensibilisation, communication :

- Pointage des arbres remarquables dans les sentiers de randonnée
- Journées de la pomme (production collective de jus) : pressoirs mobiles et kits de pasteurisation
- Sensibilisation des propriétaires sur la gestion de la forêt privée
- Sensibilisation des exploitants et du public à la gestion de la forêt jardinée



Pilotes et acteurs :

- PETR Pays des Nestes Charte forestière
- ONF – CRPF – commissions syndicales forestières
- Animation : Communauté de communes, communes, PNR



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Révision de la charte forestière pour certains massifs

Prévues : Sensibiliser les propriétaires privés



Capacité de mise en œuvre :

Le plus gros frein sur cette action, outre la mobilisation de tous les acteurs et notamment ceux de la forêt privée, est l'intégration de la dimension paysagère dans la gestion forestière. La montée en puissance des services de l'état sur le contrôle et les mesures coercitives pour éviter les coupes franches est également fondamentale.

Importance :

- Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Application du devoir de contrôle de l'état, repérage et intégration des vues majeures dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Ouverture et aménagement des points de vue

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de paysages



Actions liées : 311, 312, 321, 331

233. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCAL



Description de l'action :

Compte tenu de la richesse forestière du territoire qui possède une grande ressource de bois, il est important d'envisager la structuration, le développement et le soutien d'une filière bois diversifiée qui participe de la gestion forestière sur le territoire. Il s'agit notamment d'aller au-delà de la production de grumes mais d'aller sur une économie de la transformation et de la valorisation notamment au travers de l'architecture.

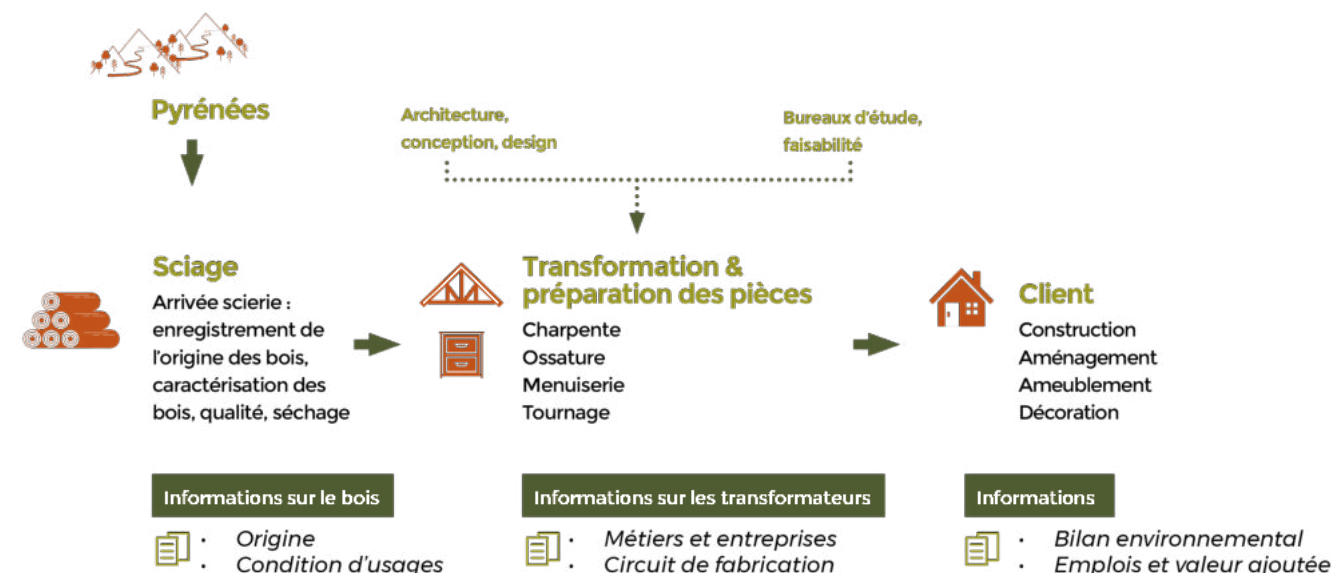


Fig. 32 : Schéma de certification Marque Bois des Pyrénées

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Favoriser la prescription du bois préférentiellement local (notamment auprès des architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'étude) dans la construction au travers du PLUi
- Mise en œuvre du plan de gestion du massif dans une vision globale du territoire
- Favoriser les circuits du bois et montrer ses différents usages
- Développer une zone d'activité dédiée aux métiers du bois et de sa transformation



Aménagement espace public et valorisation :

- Retour au bois local pour la rénovation et la construction individuelle
- Développer les règlements de boisements : privilégier les plantations mixtes, les essences adaptées au changement climatique...
- Accompagner les entreprises sciage dans leur installation ou la pérennisation (ZA bois)
- Mettre en œuvre des bâtiments publics exemplaires dans l'utilisation et la mise en œuvre du bois local



Animation, sensibilisation, communication :

- Valoriser la [marque/label bois des Pyrénées](#)
- Mettre en place des DTU (Documents Techniques Unifiés) spécifiques pour favoriser l'utilisation du bois local dans la construction sur des mises en œuvre contemporaines (exemple [Label AOC Bois de Chartreuse](#))
- Favoriser les circuits du bois et montrer ses différents usages
- Inciter les communes à valoriser leurs coupes de bois localement
- Valoriser les savoir-faire locaux pour développer la filière bois
- Recenser la filière et l'animer
- Organiser des ateliers de transformation du bois



Pilotes et acteurs :

- Ensemble des organisations professionnelles de la filière
- Collectivités territoriales
- Futur PNR



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Charte forestière PETR
- PLUi

Prévues :

- Relais communauté de communes vers le PETR



Capacité de mise en œuvre :

La difficulté de cette action réside dans la capacité à mobiliser l'ensemble d'une filière sur un temps long (à titre d'exemple l'AOC bois de Chartreuse a mis 20 ans à voir le jour) et la capacité à financer un animateur pour le faire (cela peut passer par le biais d'un PNR avec une marque Parc).

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi de règlement favorisant le bois (local de préférence)

Moyen terme (3-5 ans) : Repérage des acteurs de la filière et d'un animateur consensuel

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de la filière



Actions liées : 111, 131, 331

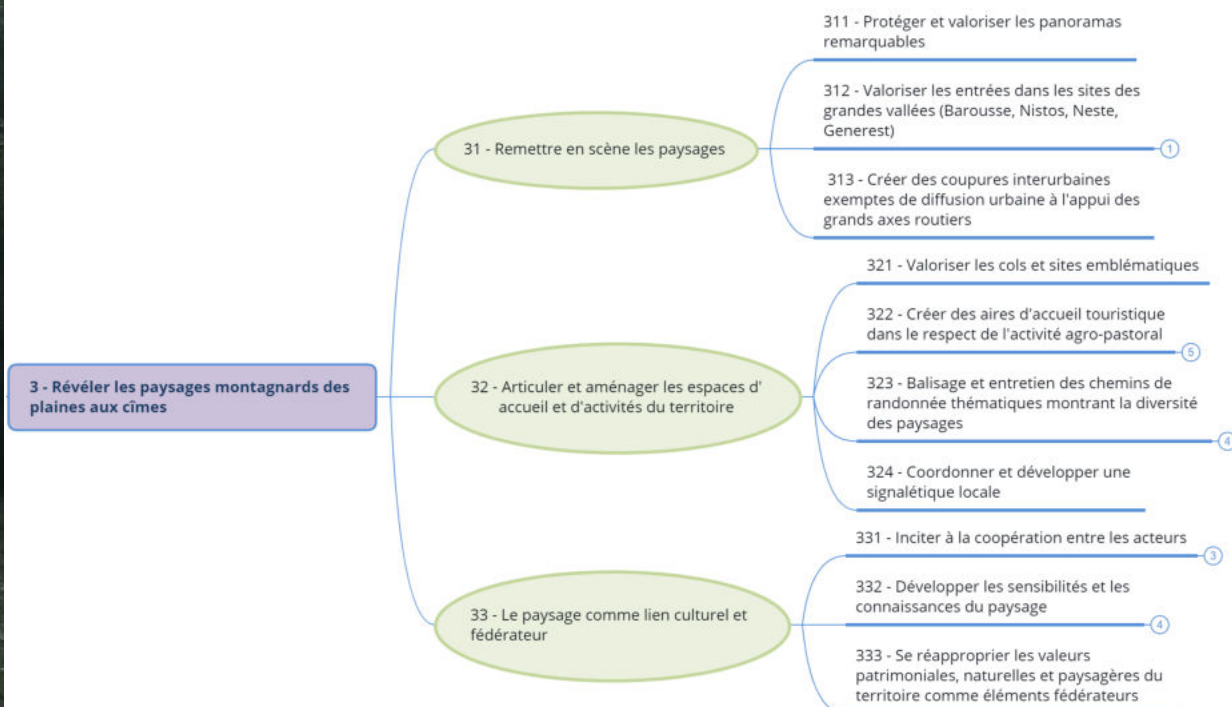
OQP3



RÉVÉLER LES PAYSAGES MONTAGNARDS DES PLAINES AUX CIMES

Par son positionnement dans le piémont pyrénéen, le territoire de Neste Barousse offre une diversité de paysages remarquables et une mise en scène des points de vue particulièrement variée. Ce troisième objectif de qualité paysagère vise à s'appuyer sur cette diversité pour mieux la révéler et en faire un atout pour le cadre de vie des habitants, des actifs ou des touristes sur le territoire.

Il se décline en trois axes stratégiques qui doivent pouvoir assurer non seulement la qualité des sites et paysages remarquables ou quotidiens mais aussi garantir la qualité de leur perception depuis les principaux points de vue.



Si le territoire présente des paysages agro-naturels préservés remarquables par rapport à d'autres massifs montagneux, ces derniers n'en sont pas moins confidentiels et souvent très peu mis en valeur. Cet axe stratégique vise donc à mettre en place des actions qui concourent à la mise en scène de ces paysages contrastés du piémont et des premiers massifs pyrénéens.

311. PROTÉGER ET VALORISER LES PANORAMAS REMARQUABLES



Description de l'action :

La configuration géomorphologique du territoire offre des promontoires et belvédères remarquables qui ouvrent souvent sur des panoramas à couper le souffle. Pourtant, ces derniers ne sont pas très connus et surtout peu mis en valeur. Cette action vise donc à repérer dans un premier temps ces points de vue remarquables pour pouvoir les protéger et les aménager. L'objectif n'est pas d'aller forcément dans des aménagements complexes ou coûteux mais plutôt de révéler les sites, de décrypter le panorama et de pouvoir s'y poser. Ces panoramas doivent pouvoir être connectés par des routes touristiques de découverte du territoire ou des sentiers de randonnée répertoriés et entretenus régulièrement.



Fig. 33 : Belvédère et sa table panoramique du Mont Sacon

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Repérage sur chaque commune des points de vue majeurs à préserver (appui sur la carte de repérage des points de vue et covisibilités du diagnostic du plan de paysage)

Ces éléments peuvent être retraduits de façon cartographique et réglementaires dans les documents d'urbanisme suivant :

- SCOT : Intégration des fuseaux visuels dans le PADD et le document d'orientations générales avec possible référence directe au plan de paysage
- PLUi : mise en place d'une OAP thématique sur les repères (protection d'éléments de paysage) et aires visuelles de protection avec une déclinaison sur le règlement
- Volet paysager du permis de construire : vigilance accrue sur les volets paysagers des PC dans les fuseaux visuels protégés avec l'imposition de vues d'intégration du projet depuis les points d'observation lointains du fuseau visuel concerné



Aménagement espace public et valorisation :

Les sites majeurs repérés par les collectivités peuvent faire l'objet d'un aménagement de belvédère (Le panorama de Troubat, Port de Bales, Plateau de Nistos, Chemin des Pyrénées de Cantaous, Mt Sacon, Mont d'Arès à Nestier...). Ces aménagements doivent répondre aux objectifs suivants :

- Entretien des masses végétales pour dégager la vue et masquer les éléments discordants
- Aménagement d'un espace de détente (banc...) et d'observation avec éventuellement une table panoramique (dans un esprit sobre et rustique qui s'intègre au contexte environnemental)
- Aménagement de l'accès au belvédère et signalétique de repérage depuis les bourgs proches ou les principales voies de desserte du territoire (ce peut être des grands itinéraires de randonnée)
- Envisager les possibilités ou non de stationnement (cycles, voitures...) sur site ou à proximité pour ne pas grever le premier plan du belvédère

Le plan de paysage localise par ailleurs les principaux itinéraires touristiques ou de transhumance (cf. cartes phase 2) qui doivent faire l'objet d'une vigilance accrue quant au dégagement des perspectives depuis ces voies et l'aménagement de points d'arrêt spécifiques, ouvertures visuelles ainsi que la résorption de points noirs paysagers : enlèvement des enseignes, aménagement des carrefours, des abords de la voie.



Animation, sensibilisation, communication :

La veille et surtout la communication sur cet objectif peut se faire par la mise en place d'un observatoire des paysages avec des points de vue dans les axes visuels protégés. Un travail diachronique à partir de vues d'archives et actuelles pourra être mené en amont en guise de sensibilisation.



Pilotes et acteurs :

Coordination et appui : communauté de communes (intégration dans le PLUi)

Aménagement : communes

Partenariat : CAUE 65, futur PNR



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : repérage des points de vue majeurs dans le PLUi



Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit impérativement se porter de manière coordonnée pour faciliter la recherche de financement. Elle passe également par la motivation des collectivités pour la réalisation des ces points de vue.

Importance :

- ☐ Forte
- ☐ Moyenne
- ☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi de points de vue protégés (au moins un par commune serait idéal)

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des belvédères

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de la filière



Actions liées : 231, 232, 313

Fiche illustrative 8 : Protéger les panoramas remarquables au travers du PLUi

Fiche illustrative 9 : Exemples contemporains d'installations pour voir découvrir et parcourir le paysage



Description de l'action :

Les zones de confluences de vallées constituent des lieux stratégiques dans la mesure où elles constituent de véritables portes d'entrée sur les vallées secondaires qui permettent d'accéder à la haute montagne. Ces points de passage obligés sont sensibles car ils offrent une première image forte (ou faible) du parcours dans la vallée. Ce sont en général des lieux de mise en scène du paysage comme un avant-goût de ce qui va se passer ensuite, jouant des transitions douces (entrée en entonnoir dans la vallée comme à Siradan ou Sarp) ou au contraire de contraste (entrée dans la vallée de Genérest ou du Nistos par un cordon morainique boisé qui agit comme un rideau de théâtre dissimulant la vallée). Cette action pointe donc ces endroits stratégiques pour en prendre plus particulièrement soin dans la composition du paysage urbain, agricole et naturel.

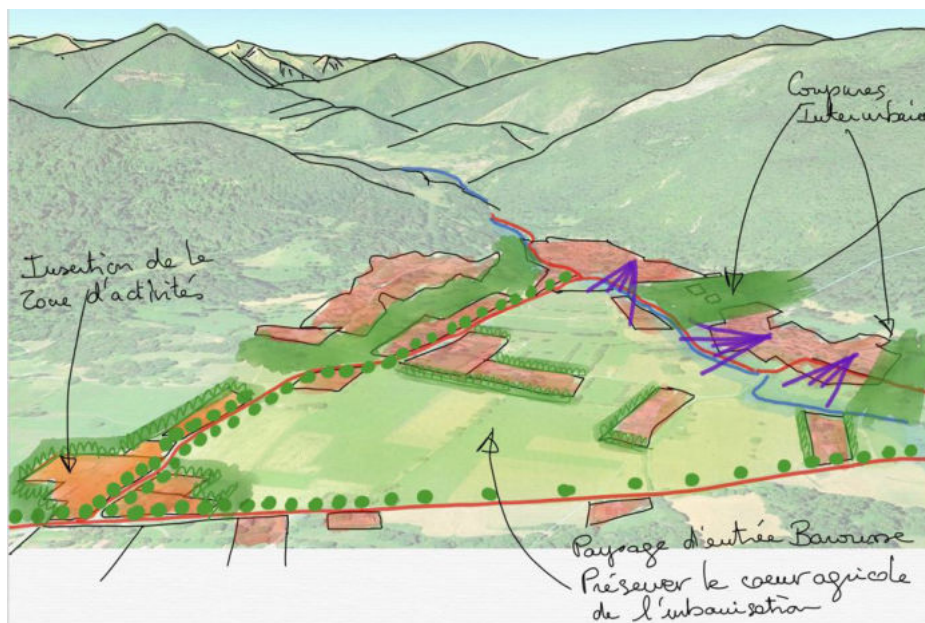


Fig. 34 : Schéma de valorisation de l'entrée en Barousse depuis la vallée de la Garonne par Siradan

Localisation : Siradan/Ste Marie, Sarp, Tibiran Jaunac, Lombrès, Hautaget, Bize, Montsérié



Urbanisme et planification :

- Vigilance sur le développement urbain de ces secteurs pour éviter les arrières de zones pavillonnaires ou d'activités en premier plan de la silhouette de bourg
- Préserver des dégagements visuels (fuseaux de protections ou coupures interurbaines)
- Soigner les entrées et sorties de bourgs par les axes principaux
- Préserver les grands éléments de paysage marquants : cordons boisés, éléments de micro-relief de premier plan, hydrographie...
- Interdire la publicité non réglementée sur les axes entrants (Mettre en place un règlement de publicité dans le PLUi)



Aménagement espace public et valorisation :

- Valoriser les entrées dans les sites des grandes vallées (Barousse, Nistos, Neste, Genérest) en redonnant à voir la vallée par :

- Mise en scène des axes visuels
- Replantation sur des franges urbaines ingrates (zones d'activités, pavillons)
- Tailler pour dégager certains points de vue
- Soigner les premiers plans depuis les axes principaux (désencombrer les accotements, limiter le mobilier superflu, supprimer la publicité anarchique)
- Valoriser les silhouettes de bourgs et les sommets



Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des élus à la qualité de ces espaces



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes pour l'intégration dans le PLUi

Communes pour la mise en œuvre

Partenariats avec certains propriétaires privés à développer



Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit impérativement se porter de manière coordonnée pour intégrer ces espaces spécifiques dans les réflexions du PLUi et mettre en œuvre les aménagements au niveau de chaque commune.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des bourgs concernés

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des entrées de vallées



Actions liées : 313, 331

Fiche illustrative 10 : Valoriser les entrées dans les sites des grandes vallées



Description de l'action :

Les franges nord et est du territoire s'appuient sur deux grandes vallées qui offrent des belvédères ou des couloirs visuels remarquables sur le massif pyrénéen. Ce sont aussi des espaces sous une forte pression urbaine qui grignote progressivement ces points de vue panoramiques. Cette action vise à juguler ces développements urbains linéaires qui masquent les vues en mettant en place des coupures d'urbanisation à l'instar des coupures d'urbanisation de la loi littorale. Cela permettra de préserver pour l'avenir ce patrimoine de vues remarquable comme un bien commun et non comme une valeur privatisable.

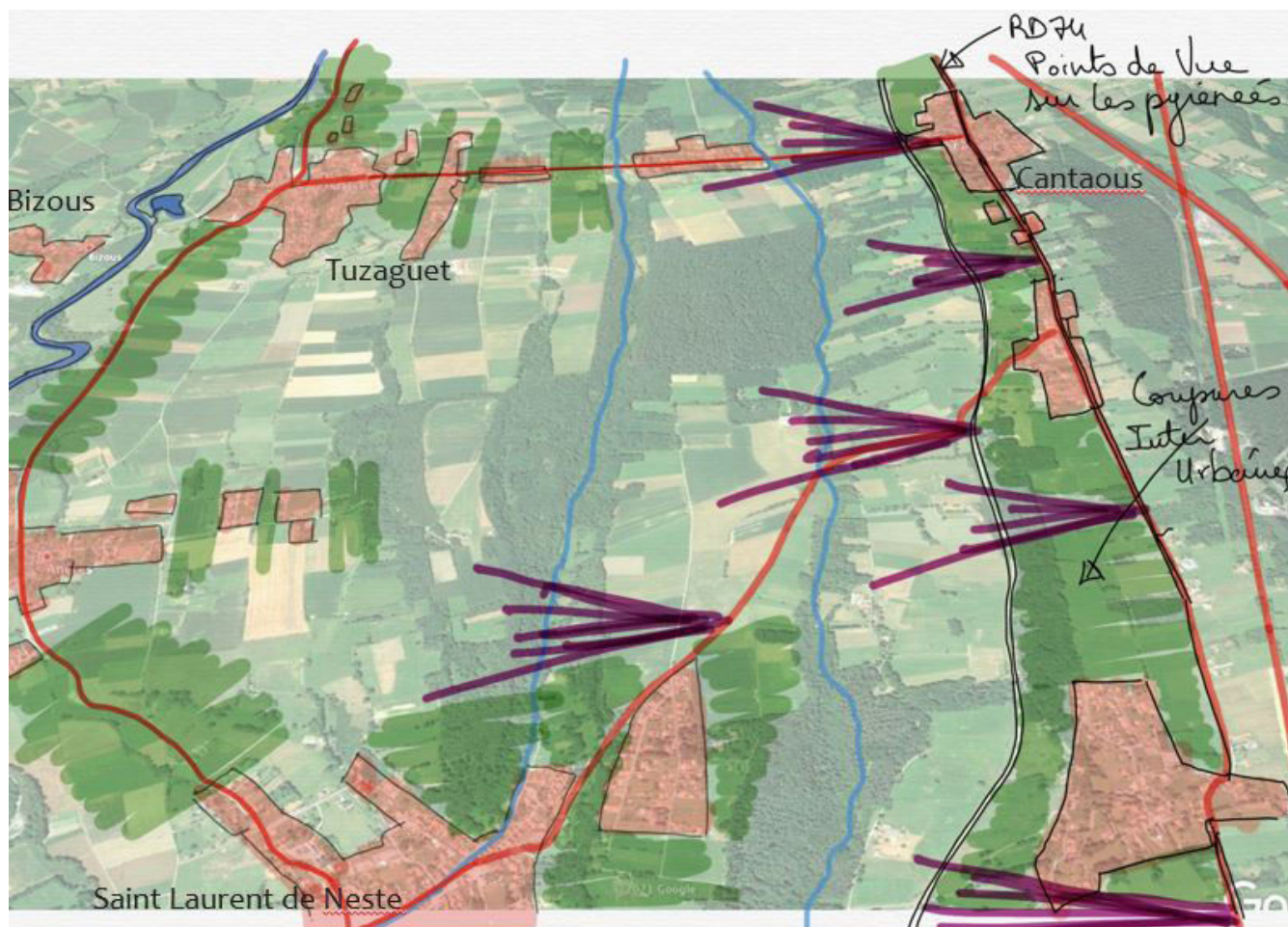


Fig. 35 : Schéma de principe des coupures d'urbanisation sur le balcon pyrénéen de Cantalous

Localisation : Terrasses nord et fond de vallée de la Neste (balcons pyrénéens), contreforts ouest et fond de vallée de la Garonne.



Urbanisme et planification :

- Créer des coupures interurbaines exemptes de diffusion urbaine à l'appui des grands axes routiers dans le cadre d'une OAP thématique paysage



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : Repérage des coupures pour intégration dans le PLUi



Capacité de mise en œuvre :

Le PLUi offre tous les outils pour garantir l'inconstructibilité de ces espaces. Il faudra veiller cependant à ne pas trop contraindre le bâti agricole si certains sièges d'exploitations sont concernés (à vérifier au cas par cas).

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des bourgs concernés

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des entrées de vallées



Actions liées : 312, 331

Fiche illustrative 11 : Créer des coupures interurbaines pour préserver les grands panoramas au travers du PLUi

AXE 3.2 ARTICULER ET AMÉNAGER LES ESPACES D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Le territoire présente aujourd'hui des infrastructures touristiques importantes et un maillage de chemins de randonnées conséquent qu'il s'agit de mieux valoriser en les coordonnant et les thématissant. La réunion des deux anciennes communautés de communes offre l'opportunité de mieux coordonner la politique touristique sur les pôles d'accueil et de mettre en réseau de manière thématique les sites pour rendre les paysages plus lisibles et compréhensibles. Les actions de cet axe stratégique vise donc à améliorer l'existant pour mieux percevoir, vivre et comprendre le territoire.

321. VALORISATION DES COLS ET SITES EMBLÉMATIQUES DANS LE RESPECT DE L'ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE



Description de l'action :

Sites emblématiques du territoire pour les panoramas qu'ils offrent, les cols sont avant tout des lieux de passage très anciens qui renvoient à la tradition pastorale du territoire. Ils ne sont en général pas aménagés (en dehors de la voie d'accès) et pourtant très fréquentés. Cela conduit pour certains sites comme le Port de Balès à présenter en période estivale des dysfonctionnements notables liés entre autres au stationnement (voitures et campings cars) et aux conflits d'usages entre les activités touristiques et de pastoralisme. Cette action vise à canaliser les activités au niveau des cols, à mieux les mettre en valeur et à y proposer une lecture des usages et des paysages.



Fig. 36 : Une mise en valeur nécessaire patrimoniale et paysagère du col de Mortis

Localisation : Principaux cols et points de départ des randonnées avec notamment les cols de Mortis, du Port de Balès, de Bayelle, d'Estivère, de l'Aouet, le plateau des cabanes de l'Artigou, le cap Nestès.



Urbanisme et planification :

Ces espaces sont en général dans des secteurs protégés ; la qualité de leurs panoramas peut être cependant préservée dans le cadre d'une OAP thématique paysage.



Aménagement espace public et valorisation :

Cette action s'appuie sur la mise en place d'une stratégie de valorisation des cols et sites emblématiques avec pour objectif :

- Organiser les départs de randonnée et les points de vue panoramiques
- Respecter et valoriser l'activité pastorale ou agricole
- Travailler sur des délimitations naturelles
- Canaliser le stationnement pour le contenir et le rendre moins impactant sur ces sites exposés à l'ensemble de la vallée
- Améliorer la signalétique (il pourrait être intéressant de développer une signalétique inspirée des brandons...)



Animation, sensibilisation, communication :

- Mettre en place des groupes de travail pour réfléchir sur les cols qui peuvent nécessiter un pilotage intercommunal ou interdépartemental avec de nombreux acteurs concernés
- Respecter et valoriser l'activité pastorale au travers de la signalétique ou de la sensibilisation au niveau des offices et points d'accueil touristiques
- Anticiper et gérer les conflits d'usages



Pilotes et acteurs :

Animation partenariat : intercommunalité(s), appui du PNR, DDT, Département (route), CAUE

Pilotage : communes, commissions syndicales, associations de randonneurs, ...



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : discussion avec les communes voisines, les usagers, la ddt...



Capacité de mise en œuvre :

Le principal frein sur cette action est la multiplicité des acteurs qui interviennent sur ces espaces « frontière » et la domanialité. Ces sites sur ces secteurs sensibles nécessiteront par ailleurs un niveau d'études spécifiques pour proposer des aménagements respectueux de l'environnement fragile et faciliter l'instruction des dossiers.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Lancement des comités de pilotage des projets

Moyen terme (3-5 ans) : Conception des projets

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des cols



Actions liées : 311, 331

Fiche illustrative 12 : Valoriser les cols et sites emblématiques



Description de l'action :

La communauté de communes et les communes ont développé un réseau de chemins de randonnées remarquable et reconnu par les habitants ou les visiteurs. Cette action vise avant tout à coordonner le maintien de l'existant et le développement des chemins de manière lisible et cohérente sur tout le territoire. La présentation aujourd'hui de ces chemins est très « sportive » (elle donne distance, temps, dénivelé, indications géographiques de repérage) mais doit pouvoir trouver avec cette action une dimension plus culturelle et de mise en lecture des paysages.



Fig. 37 : Balisage de circuits de randonnées thématiques

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Créer un plan de signalétique locale (équipements publics, structures touristiques, commerces et artisanat...) (mise en place d'un règlement local de publicité)

- Réflexion sur une thématisation des chemins pour mieux mettre en avant leurs atouts (contes et légendes, vues à couper le souffle, défi sportif, patrimoine bâti ou naturel, ambiances paysagères, histoire locale, patrimoine industriel, présence de l'eau...)

- Proposer des sites à valoriser



Aménagement espace public et valorisation :

- Gestion et entretien des sentiers de façon raisonnée (chantiers écocitoyens)

- Mise en place d'une signalétique commune



Animation, sensibilisation, communication :

- Gérer les itinéraires et les conflits d'usages

- Animation de groupes de réflexion sur la création de chemins ou la valorisation de chemins existants



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, associations de randonneurs, communes, PNR



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Inventaire du réseau de sentiers intercommunal, édition de cartes et guides de sentiers

Prévues : Développement de sentiers thématiques



Capacité de mise en œuvre :

La mobilisation sur le sujet étant bonne sur le territoire et la communauté de communes ayant déjà mis en œuvre des actions dans ce domaine, la capacité à mettre en œuvre cette action est bonne.

Importance :

☐ Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'un groupe de réflexion sur les thématiques de randonnée

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place de la nouvelle signalétique sur les premiers circuits

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Longueur de circuits de randonnées équipés



Actions liées : 311, 331

Toute la démarche d'animation dans le cadre du plan de paysage a permis de révéler le caractère fédérateur du paysage. Il constitue un véritable thème d'échanges constructifs autant pour les élus entre eux qu'avec les habitants. Le paysage est par ailleurs une thématique transversale qui aborde toutes les dimensions de l'aménagement du territoire. Dans ce territoire de piémont pyrénéen, on est à la fois vu et observateur, ce qui met en relation des sites parfois lointains et met en covisibilité les bourgs. Cet axe stratégique retraduit au travers de ses deux actions à la fois la nécessité d'une vision commune pour un territoire de coopérations et l'importance de mettre les paysages au cœur des débats afin de valoriser autant leur qualité que leur diversité.

331. INCITER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS



Description de l'action :

Cette action est fondamentale pour l'ensemble des actions du plan de paysage. Elle pose d'emblée le caractère transversal du paysage qui induit la mobilisation de multiples acteurs pour engager chaque action. La communauté de communes doit pouvoir se poser comme animatrice ou coordinatrice d'un bon nombre d'actions. Elle peut également se poser comme facilitatrice non seulement par la mise en relation ou la mise à disposition de salles mais aussi comme ressource pour former et informer les élus (notamment sur le PLUi).



Animation, sensibilisation, communication :

Cette action principalement d'animation peut s'appuyer sur :

- Le renforcement de la notion de complémentarité entre les acteurs (développement d'un carnet d'adresse à jour des acteurs du paysage et de leur champ d'intervention)
- Coordination d'actions inter acteurs au travers de la mise en place de comités de pilotage et de séance de créativité sur certains projets
- Création d'une structure de services pour les propriétaires de locations saisonnières (accueil, ménage...)
- Proposer des visites de terrain type éductour pour les différents acteurs

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Ciblage des acteurs et lancement de comités de pilotage sur les projets prioritaires dans la feuille de route du plan de paysage. Mise en place d'un premier éductour à destination des élus

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans) :



Actions liées : Ensemble des actions du plan de paysage



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes



Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit, pour se mettre en œuvre, s'appuyer sur une vraie reconnaissance politique de la communauté de communes dans son rôle de coordination et d'animation.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible



Description de l'action :

Les ateliers citoyens ont révélé, dans le cadre du diagnostic, une vraie sensibilité des habitants du territoire aux paysages et aux valeurs patrimoniales qu'ils véhiculent. La qualité paysagère de ce piémont pyrénéen est tellement évidente qu'elle n'est pas forcément valorisée à sa juste mesure. Cette action vise à faire des paysages un support de médiation et de révélation des valeurs patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire. Il semblait au travers des témoignages qu'il y avait une forme de rupture de lien de transmission de ces valeurs entre les anciens et les jeunes ainsi qu'entre les habitants originaires du territoire et les nouveaux arrivants. L'objectif de cette action est de faire du paysage un vecteur de lien social.



Fig. 38 : Lecture de paysage avec les élus dans le cadre de l'animation du plan de paysage : un temps d'échange les pieds sur terre et de débat avec les élus



Aménagement espace public et valorisation :

- Créer des espaces favorisant l'art (chevalet de peinture, point photo...) : mise en place d'un sentier land art
- Valoriser la découverte de la biodiversité au travers des paysages
- Mise en place d'une exposition in situ : visages et paysages (portraits d'habitants et d'acteurs et du paysage qu'ils gèrent ou investissent)
- Financement d'un artiste en résidence pour la production d'un carnet de croquis du territoire (montage d'une collection paysages du piémont)
- Valorisation des sites avec des concerts et spectacles extérieurs



Animation, sensibilisation, communication :

- Cette action peut passer par la mise en place de divers événements, en complément de ceux qui existent déjà, en s'appuyant sur le tissu associatif déjà présent sur le territoire :
- Fêtes de la vallée et de la montagne
 - Cycle de conférences sur le pastoralisme, histoires et préhistoire, patrimoine, paysages... : Universités de Neste Barousse
 - Invitation d'artistes en résidence sur le territoire
 - Programme pédagogique avec enfants (création d'une malle pédagogique sur les paysages)
 - Promenades contées

- Utiliser le patrimoine comme un élément fédérateur, remettre à la portée des habitants ce qui fait l'identité du territoire : promenades guidées
- S'appuyer sur les valeurs paysagères (patrimoniales, culturelles, naturelles...) pour révéler le territoire et construire « demain »



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, communes, associations, PNR, CAUE65



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Atlas biodiversité



Capacité de mise en œuvre :

Cette action s'appuie principalement sur la vitalité associative du territoire et la possibilité pour la communauté de communes de lancer une première action significative.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation des associations du territoire, lancement de premières actions d'animation

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans) :



Actions liées : Ensemble des actions du plan de paysage

Fruit d'un véritable travail de co-construction, le plan de paysage définit de manière consensuelle, à l'échelle de l'ensemble des communes de l'EPCI qui s'y sont engagées, une vision stratégique du territoire avec des objectifs de qualité paysagère déclinés en orientations opérationnelles. Ce travail transversal offre une vision politique en faveur de la qualité des paysages ainsi qu'un guide pour agir en matière d'aménagement du territoire et de communication ou d'animation. Après 3 ans d'élaboration marqués par la crise du COVID et des élections communales, avec une période finale intense de 6 mois impliquant l'ensemble des acteurs du paysage sur le territoire, vient le temps de la mise en œuvre de ce plan de paysage. Il s'agit maintenant de passer de la réflexion à l'action sur les paysages.

Elle pose clairement la gouvernance et l'animation de ce plan de paysage dans le cadre des commissions de la communauté de communes de Neste Barousse qui devront permettre de prolonger la dynamique en cours en relevant les défis suivants :

Une gouvernance claire au service du projet de paysage

Si le portage de l'étude du plan de paysage s'est fait de manière étroite avec les principaux élus délégués à la communauté de commune de Neste Barousse, l'implication directe des communes concernées par le projet a été et sera déterminante dans la mise en œuvre de ces actions pour atteindre de manière tangible les objectifs de qualité paysagère. La prise en charge de l'ensemble des volets du plan de paysage n'est à ce jour pas encore complètement définie : il y a un véritable travail à mener pour clarifier le portage des actions de l'échelle opérationnelle communale à celle de l'intercommunalité, voir plus largement avec l'avènement du Parc Naturel Régional de Comminges Barousse Pyrénées. Cela implique d'envisager le portage politique de cette vision stratégique à ces trois échelles.

Les objectifs de qualité paysagère couvrent un large spectre des compétences communales ou intercommunales et posent d'emblée la question de la mobilisation concomitante de commissions différentes, d'élus de différentes communes et de techniciens pour rendre véritablement efficaces les actions sur le terrain.



La capacité d'adapter la gouvernance au projet de paysage et pas l'inverse est déterminante pour ce plan de paysage dans la mesure où ses orientations ne se mettront en œuvre que si la collectivité a la capacité de mobiliser les forces vives du territoire. Dans le cas présent cela peut se traduire par la création d'une instance spécifique au sein de la communauté de communes.

Une vigilance sur la planification et son application

Un premier niveau de traduction des orientations du plan de paysage va devoir s'intégrer dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration en même temps que le plan de paysage. L'objectif est de rester vigilant à terme dans la future mise en place du document de planification. Il s'agit d'y assurer l'intégration des orientations du plan de paysage de manière harmonieuse et dans le respect de la vision politique impulsée dans le plan de paysage.

Une capacité d'animation territoriale à mettre en œuvre

Le plan de paysage a su fédérer les communes autour d'un projet commun. Il s'agit de prolonger cette coopération autour des actions opérationnelles pour permettre une meilleure mobilisation et une mutualisation des financements. Les orientations définies pour l'aménagement des espaces, leur reconnaissance ou leur gestion peuvent facilement permettre de faire émerger des projets transversaux ou des sujets communs qui fédèrent plus facilement les possibilités de financement ou de subventionnement. A ce titre, la mise en place d'un animateur ou d'une animatrice du plan de paysage est déterminante pour aider les élus à continuer de porter et mettre en œuvre ces actions sur leurs territoires. L'idéal serait de mobiliser un.e agent.e ayant suivi l'ensemble de la démarche d'élaboration du plan de paysage, ce qui permettrait de capitaliser durablement cet investissement (financier logistique et humain).

Le plan de paysage a montré la nécessaire évolution des pratiques et approches en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne le volet urbanisme et le volet agricole. Les exemples existent sur le territoire dans ces domaines et la mobilisation des forces vives du territoire doit permettre de converger vers des objectifs communs de qualité et de diversité des paysages. Ces changements d'approches sont à prolonger et surtout à accompagner pour permettre d'engager de vraies démarches de préservation mais aussi d'amélioration et d'innovation sur ces domaines éminemment stratégiques (urbanisme, économie, agriculture, patrimoines culturels et naturels).

Cette démarche d'élaboration exemplaire du plan de paysage, tant à l'échelle régionale qu'à celle des territoires pyrénéens, doit permettre de faire rayonner le territoire de Neste Barousse pour sa capacité à mettre en œuvre ses projets en matière de paysage.

Vers une feuille de route pour la mise en œuvre du plan de paysage



La mise en œuvre du plan de paysage passe dans un premier temps par la validation politique du document et principalement des objectifs de qualité paysagère ainsi que les axes stratégiques en séance plénière de la communauté de communes de Neste Barousse. Il s'agira par ailleurs de remobiliser le comité de pilotage au moins deux fois par an pour recadrer et valider la feuille de route afin que la bonne gouvernance s'installe sur tous les axes du plan de paysage. Au regard des échanges dans les différents ateliers et des débats entre élus, les principes de la feuille de route suivante ont été posés sur les deux années à venir.

2023

Premier semestre

1. Présentation au conseil communautaire du plan de paysage pour validation politique des objectifs de qualité paysagère et des axes stratégiques
2. Sensibilisation des futurs élus (éducteur sur le territoire et pédagogie illustrée par le plan de paysage) pour qu'ils portent le message de la qualité urbaine en milieu rural auprès de leurs administrés ou porteurs de projets.
3. Travail sur la feuille de route pour planifier les actions et envisager les financements et partenariats / techniciens élus
4. Présentation pour validation politique de la feuille de route
5. ...
6. ...

Deuxième semestre

7. ...
8. ...
9. ...

2024

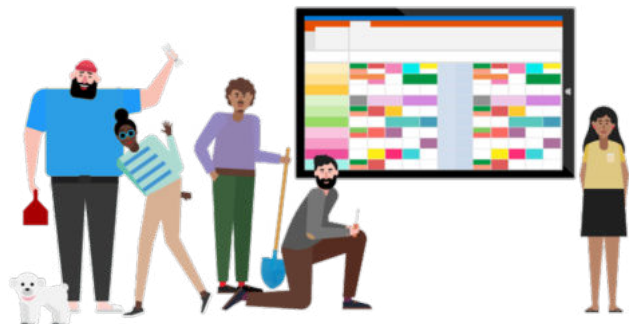
Premier semestre

10.
11.

12. ...

Deuxième semestre

13. ...
14. ...
15. ...



Les tableaux ci-après reprennent de manière plus technique (comme outil de pilotage) les orientations du plan de paysage et leur déclinaison en actions. Ils constitueront le tableau de bord de suivi du plan de paysage et permettront une évaluation progressive de son niveau de réalisation.



ETUDE RÉALISÉE PAR :

ARTS DES VILLES ET DES CHAMPS - MANDATAIRE

ATELIER PAYSAGES GRAZIELLA BARSACQ

PIVADIS

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NESTE-BAROUSSE

